



POINT COMMUNE

N° 29 > Été 2009

- > Gros plan sur les principales associations de fonctionnaires communaux
- > Lausanne accueille l'Union des Communes Vaudoises pour fêter son centenaire
- >> Rencontre avec M. Gustave Muheim

100^e anniversaire de l'Union des Communes Vaudoises

Assemblée générale à Lausanne
samedi 20 juin 2009

Il y a 100 ans, l'Union des Communes Vaudoises se créait à Lausanne. Pour marquer cet événement, la capitale nous fait l'honneur et l'amitié de nous accueillir sur le site de Beaulieu. A l'époque déjà, les problèmes de répartitions financières entre le canton et les communes étaient à l'origine de la création de l'UCV.

100 ans plus tard, nous constatons que ces difficultés sont toujours d'actualité, renforcées par la crise économique qui commence à toucher toutes les communes.

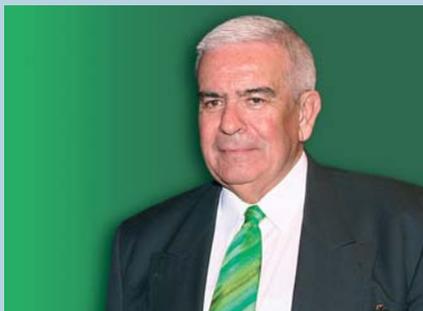
Pour y faire face, l'UCV n'a jamais été aussi active et engagée dans plusieurs plates-formes canton-communes et groupes techniques, afin de trouver des solutions plus compréhensibles pour tous, plus équitables aussi bien pour les villes que pour les petites communes qui, toutes, doivent résoudre leurs problèmes spécifiques.

La répartition de la facture sociale, la péréquation horizontale, la réforme policière, le soutien aux écoles de musique, l'entretien des routes, Harmos, etc. monopolisent toutes nos forces. A cette occasion, je tiens à remercier tous les syndicats et municipaux qui, outre leurs tâches municipales, s'engagent sans compter leur temps pour le bien et l'efficacité de l'UCV.

Ce 100^e anniversaire mérite d'être fêté dignement par toutes nos communes, unies pour montrer notre force et pour encourager tous nos représentants, dans les différentes commissions, à poursuivre leurs efforts dans l'intérêt de tous.

Depuis quelques mois un comité travaille pour nous recevoir, ainsi que nos invités, dans les meilleures conditions. Un programme fort intéressant attend tous les accompagnants avant de nous retrouver, ensemble, pour fraterniser et mieux faire connaissance avec nos nouveaux collègues issus d'élections complémentaires à qui nous souhaitons une amicale bienvenue.

Pour terminer, je remercie tous les sponsors, les invités, les médias et nos concitoyens qui contribuent, par leur présence et leur soutien, au succès de cette journée.



Yvan Tardy
Syndic d'Epalinges
Président de l'Union des Communes
Vaudoises



Couverture:
Un gâteau d'anniversaire créé
tout spécialement par la maison
Mojonnier pour les 100 ans de l'UCV

Sommaire

N° 29 > Juin 2009

- 4 L'UCV a 100 ans
- 7 Présentation de Lausanne, ville hôte de la Journée du centenaire de l'UCV
- 10 Portraits des associations professionnelles de fonctionnaires municipaux
- 18 Entretien avec M. Gustave Muheim
- 21 Harmonisation des registres - Où en est-on?
- 23 Procédure administrative: quelques nouveautés
- 24 Action lampions par la Pouponnière et l'Abri
- 27 Réorganisation du site de Cery
- 28 FEDEVACO 20 ans de solidarité internationale
- 29 Revue de la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie
- 32 Prévention d'abus lors de manifestations FVA - Croix-Bleue
- 37 Assemblée générale de l'AVDCH et de l'AVIATCO

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 557 81 30 > Fax 021 557 81 31 > E-mail: ucv@ucv.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise SA, Av. de Longemalle 9A, 1020 Renens 1 > Tél. 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne > Tél. 021 652 46 66 > E-mail: grand.large@worldcom.ch



L'Union des Communes Vaudoises a 100 ans

Un peu d'histoire

A l'instigation du syndic de Lausanne d'alors, M. André Schnetzler, l'**Union des Villes et Principales Localités Vaudoises** est créée le 13 mars 1909. Trente-quatre communes fondatrices portent la nouvelle association sur les fonts baptismaux: l'Abbaye, Aigle, Aubonne, Avenches, Bex, Bière, Le Châtelard, le Chenit, Chexbres, Cossonay, Cully, Echallens, Grandson, Lausanne, Lucens, Lutry, Morges, Moudon, Nyon, Ollon, Orbe, Payerne, Les Planches, Prilly, Pully, Renens, Rolle, Ste-Croix, La-Tour-de-Peilz, Vallorbe, Vevey, Veytaux, Villeneuve et Yverdon.

Cette association se voulait le pendant vaudois de l'Union des Villes Suisses et avait pour but de permettre aux membres élus des municipalités de partager leurs préoccupations et de se grouper pour la défense de leurs intérêts communs, face, notamment, aux reports de charges du Canton sur les Communes.

D'abord réservée aux communes de plus de mille habitants et aux chefs-lieux des districts, l'organisation s'ouvrit en 1947 à l'ensemble des communes du canton et prit alors le nom d'Union des Communes Vaudoises. Au fil des années, les communes rejoignent l'UCV, qui en recense 50 en

1923, 181 en 1959, 303 en 1970 et finalement 384, soit la totalité des communes vaudoises, en l'an 2000. Hélas, cette belle unité ne dura pas, car, fâchées du soutien apporté par l'UCV à la péréquation intercommunale horizontale, 24 communes quittent l'association en 2002 pour fonder l'Association de Communes Vaudoises. Quelques communes les rejoignent encore par la suite. A ce jour, 31 communes ne font pas partie de l'UCV, qui rassemble, en 2009, 344 communes sur les 375 que compte le canton.

Avec l'accroissement du nombre de ses membres, ainsi qu'avec l'évolution, l'augmentation et surtout la complexification des dossiers qui lui sont soumis, l'UCV se voit également contrainte de passer d'une organisation simple, constituée d'un secrétariat assuré par le greffe d'une commune et un comité de 5 membres fortement engagés dans l'opérationnel, à une structure permanente et professionnelle, soutenue par un comité de 11 membres. Dotée d'un secrétariat permanent, basé à Pully, dès le 1er janvier 1991, l'UCV emploie à ce jour 5 personnes, correspondant à 3,7 EPT.

Au cœur de l'actualité et de l'action politique

Dès l'origine, l'Union s'est impliquée dans la défense des intérêts généraux des communes, dans le cadre des grands dossiers politiques cantonaux ayant des incidences sur les collectivités publiques. Jusqu'en 1920, les communes sont confrontées à des problèmes nouveaux avec le développement de la circulation automobile, l'apparition du cinématographe et l'émergence d'une nouvelle littérature à caractère policier (Buffalo Bill, Nick Carter, Sherlock Holmes) jugée immorale et dangereuse pour la jeunesse. Pendant la guerre 1914-1918, l'UCV coordonnera, avec l'Etat, les secours aux indigents et aux familles des mobilisés, la lutte contre le chômage, ainsi que l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires et en combustibles. Elle se préoccupe également de la construction et de l'entretien des routes, de la construction de logements, des salaires des enseignants primaires (alors entièrement à la charge des communes). En 1924, l'UCV crée la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP). Pendant la deuxième guerre mondiale, l'approvisionnement du pays, le commerce du bois, la réalisation de travaux d'utilité publique pour occuper les chômeurs, les arriérés d'impôt des mobilisés, l'organisation de la Défense de la Population (Protection Civile) constituent les principaux dossiers qui mobilisent l'attention des membres du comité.

Répondre aux procédures de consultation sur les avant-projets de lois cantonales et fédérales et participer, dans le cadre de commissions extraparlimentaires, à la création de nouvelles lois ayant des incidences sur les communes constituent les deux missions premières de l'UCV.

Dès la fin de la guerre et jusqu'en 1956, l'UCV est associée à l'élaboration de la nouvelle loi sur les communes. Dans les années 60 et 70, l'UCV s'investit dans la mise en œuvre de la législation sur l'épuration des eaux usées, en particulier en conseillant et guidant les communes pour la construction de leur STEP. Elle veille également à préserver les compétences communales en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, elle collabore, non sans certaines réticences, à la création du service d'infirmeries de santé publique extrahospitalier (future OMSV). En 1977, elle met au point un nouveau plan comptable des com-



Ci-dessus: Une votation qui devait faire beaucoup parler d'elle au sein des communes vaudoises

A gauche: L'une des rares photos existantes du fondateur de l'UCV



M. ANDRÉ SCHNETZLER

Le nouveau syndic de Lausanne

Phot. de Jongh, à Lausanne.



Le comité de l'UCV du «centenaire», de gauche à premier rang: M. Jean-François Hirsbrunner, Mme Nicole Gross, Mme Nicole Grin, Mme Nuria Gorrite, M. Didier Lohri. Au deuxième rang de gauche à droite: M. Yvan Tardy (Président), M. Rémy Jaquier, Mme Annie Oguey, Mme Nicole Rimella, M. Daniel Brelaz, M. Yvan Nicolier et M. Michel Wehrli. (Photo J.-M. Gallarotti)

munes. Elle le propose au Conseil d'Etat, qui l'adopte et l'introduit en 1980. Le problème de la gestion et du traitement des déchets l'accapare également vers la fin des années 1970. En 1980, inquiète de l'évolution des charges sociales, l'UCV demande au Conseil d'Etat d'étudier la question de la répartition des charges et des tâches entre le Canton et les Communes. Une commission paritaire est créée dont les travaux ne débouchent malheureusement sur aucune mesure concrète.

Cette rapide énumération donne un aperçu non exhaustif des multiples sujets qui ont occupé l'UCV. Jusqu'en 1990, l'Etat et les communes entretiennent des relations courtoises et coopèrent dans un climat serein à la gestion de la plupart des dossiers qui concernent les communes. Quelques anicroches doivent cependant être signalées au sujet du financement des prestations AVS et AI et des frais de fonctionnement des agences communales des assurances sociales.

Au cours des 15 dernières années, l'UCV s'est impliquée très fortement dans certains dossiers, au risque de fâcher certains de ses membres ou le Conseil d'Etat: pour mémoire, il convient de citer le grand chantier ETACOM, la péréquation horizontale, la facture sociale, ORGATERR, Police

2000 et l'Organisation Policière. Elle a également participé de manière active à quatre campagnes de votation: elle a soutenu la loi fiscale de 1997, combattu, en 2000 le référendum contre la Péréquation, en 2001 l'Initiative en faveur du taux unique et en 2005 l'initiative Franz Weber «Sauvez le Pied du Jura». Elle a lancé un référendum, fin 2005 contre deux décrets fiscaux transférant aux communes des charges financières. Ce référendum ayant recueilli plus de 30'000 signatures, le Grand Conseil invita finalement le Conseil d'Etat à retirer ces fameux décrets.

L'UCV au service de ses membres

Au cours de la dernière décennie, l'UCV a développé un certain nombre de prestations à l'intention de ses membres: création d'un site Internet, avec une plateforme Extranet réservée exclusivement aux membres, mise en place depuis 2003 d'un service de conseil juridique de plus en plus sollicité, organisation de séances d'information et de séminaires sur des problématiques d'actualité.

La publication de **L'Annuaire des Communes Vaudoises** se révèle fort utile aux divers partenaires et mandataires des com-

munes. Au plan de la communication, la feuille d'information interne **La Dépêche** renseigne les membres sur décisions et les actions entreprises par le comité et les différentes instances de l'UCV. Quant à la revue **Point Commune**, née en 2002 de la fusion entre le journal **Trait d'Union** et **Le Coordinateur**, périodique édité par les diverses associations de fonctionnaires communaux, elle fournit aux municipalités, à leur personnel ainsi qu'à leurs partenaires des informations générales dans de multiples domaines intéressant les communes. A la lecture des multiples événements ayant jalonné ce premier siècle d'existence, on constate que de nombreuses problématiques sont, sinon constantes, du moins cycliques. Malgré ce caractère répétitif, l'enthousiasme et l'ardeur des dirigeants de l'UCV ne se sont jamais émoussés: ECOU-TER – ANTICIPER – INFORMER – CONSEILLER – AGIR ont été – et demeurent – les principes qui guident et qui inspirent celles et ceux qui oeuvrent au sein de l'UCV.

Bienvenue aux communes vaudoises!

Message du syndic de Lausanne
pour le samedi 20 juin 2009

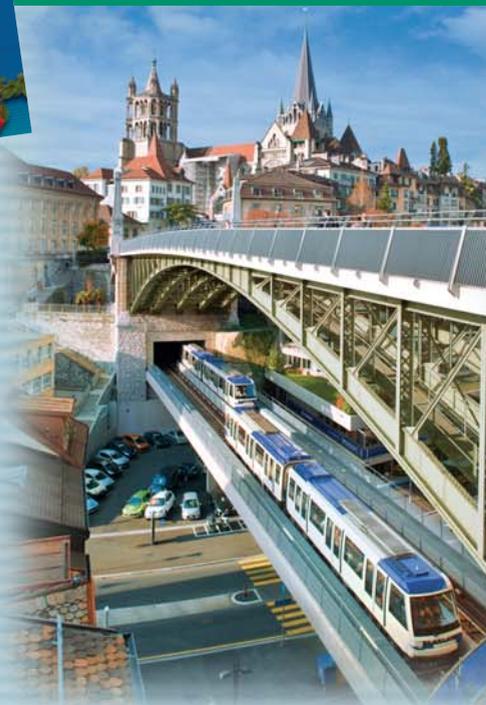


La Municipalité de Lausanne se réjouit d'accueillir cette assemblée du centenaire de l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Comme un retour aux sources – on se souvient que l'UCV est née à Lausanne à l'initiative d'un syndic lausannois –, ce centenaire nous donne l'occasion de rappeler que l'une des grandes forces de l'UCV est d'avoir su maintenir ses buts identiques – défendre les intérêts des communes vaudoises – et cela bien que le contexte ait fondamentalement changé. Or, cette permanence témoigne de sa capacité à s'adapter aux mutations de la société et des règles régissant les différents échelons politiques de notre pays.

La présence des représentants des communes vaudoises est aussi l'occasion pour la capitale de rappeler que, comme les autres villes du canton, elle est confrontée à des problèmes particuliers – charges des villes centres, tâches au bénéfice des communes voisines, collaborations au sein de l'agglomération – nécessitant des réponses spécifiques.

En tant que Capitale olympique, ville pionnière en matière de développement durable, ville de culture et centre de recherche et de formation mondialement connu, Lausanne souhaite également renforcer son rayonnement jusque sur le plan international. Valoriser ces atouts est aujourd'hui une nécessité. De ce rayonnement national et international dépendent une attractivité économique renforcée, des activités nouvelles et, au final, des emplois, le tout au bénéfice du canton tout entier. Dans cette optique, Lausanne n'est pas concurrente des autres communes vaudoises, mais bien d'autres villes, en Europe et dans le monde, qui cherchent à faire valoir leurs atouts dans des domaines similaires.

A l'heure actuelle, les communes ont tout intérêt à faire valoir ensemble leur position sur de nombreux dossiers: projets d'agglomération, développement économique, reconnaissance du rôle des villes dans les questions financières, sécurité publique, pour ne citer que les plus délicats. Lausanne souhaite ardemment participer pleinement aux différentes collaborations, qui seules garantissent la réussite des projets. Et la présence des communes vaudoises à Lausanne est une occasion de



plus de renforcer encore ces liens de confiance et d'amitié.

La Municipalité est heureuse et fière d'organiser cette rencontre et se réjouit d'accueillir au Palais de Beaulieu les représentants des communes vaudoises pour partager des moments d'échange, de plaisir et de convivialité.

Daniel Brélaz
Syndic de Lausanne



Lausanne, capitale vaudoise aux mille facettes

Cinquième ville de Suisse avec ses 130'000 habitants, la capitale du canton de Vaud est au cœur d'une agglomération en plein développement économique et urbanistique (dont la mobilité). A ce titre, Lausanne bénéficie d'un rayonnement supérieur à celui de villes de taille comparable. Capitale olympique, ville pionnière en matière de développement durable, ville de culture, centre de formation et de recherche sont ses principaux atouts. Mais elle offre également une qualité de vie très appréciée tant des Lausannois, que des hôtes de passage.

POINT COMMUN(E)

Lausanne, capitale vaudoise aux mille facettes



Projet Métamorphose

La législature 2002-2006 avait permis de lancer une véritable politique de développement durable, en concertation avec les habitants et les milieux économiques. Afin de maintenir cette dynamique, favorable aussi bien à Lausanne qu'à sa région et au Canton de Vaud, la Municipalité, dans le cadre de son programme de législature 2006-2011, a mené une réflexion globale et approfondie pour la réalisation de grands équipements, stades de foot et d'athlétisme, piscine, écoquartier, utiles à la ville et à l'agglomération. Le projet "Métamorphose" fera indirectement l'objet d'une votation populaire cet automne.

Par ailleurs, afin de renforcer son rayonnement national et international, Lausanne participe à des réseaux de villes, dont certains créés à son initiative, tels que l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO), la Fédération internationale des régions vertes, Delice, le réseau des Villes gourmandes ou encore l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Ville durable

Lausanne a adopté la notion de durabilité bien avant que la mode ne s'empare du concept de développement durable. Aujourd'hui, la plupart des activités ou projets communaux, quel que soit le domaine, sont réalisés dans le sens du développement durable. Pour servir cet objectif, elle a créé en 2002 le Fonds du développement durable, alimenté chaque année à hauteur d'environ 3 millions de francs. Ainsi, dans le domaine énergétique,

des actions exemplaires ont été réalisées: construction d'éoliennes dans le Chablais, développement du chauffage à distance (qui fête cette année ses 75 ans!) et mise en service de l'usine Tridel (qui produit 60% de la chaleur grâce à l'incinération des déchets), installation de production de biogaz à la ferme des Saugealles, subventionnement de véhicules respectueux de l'environnement, etc. Cette politique énergétique a d'ailleurs été récompensée par de nombreux prix et labels, dont, le dernier en date, l'European Energy Award gold, qui place Lausanne parmi les villes les plus vertes d'Europe.

Aspects sociaux

Dès ses origines, la politique lausannoise de développement durable a postulé que les domaines économiques et sociaux devaient également être intégrés. C'est ainsi qu'après l'instauration d'une nouvelle politique communale du logement, orientée vers la mixité sociale dans les quartiers et l'accès à des loyers abordables, la Ville s'est posé comme défi la construction de 3000 logements durables et d'un écoquartier de 2000 logements dans le cadre du projet Métamorphose. De plus, de nombreuses initiatives en faveur de la jeunesse, promotion de la santé, lutte contre les incivilités, intégration des étrangers, création de maisons de quartier et augmentation des places dans les garderies ont permis d'améliorer la qualité de vie de toutes les couches de la population. Sur le plan de l'environnement à proprement parler, le tourisme vert, le Parc natu-

rel périurbain du Jorat, la valorisation du bois indigène ou encore l'entretien différencié des surfaces vertes sont des projets en plein développement. Les Lausannois sont également régulièrement sensibilisés à cette problématique par des campagnes de prévention ou lors d'actions telles que la Journée mondiale de l'eau, Un arbre-un enfant, le Trophée Eco-conscience, entre autres.

Enfin, grâce à la récente mise en service du premier métro automatique de Suisse, le m2, Lausanne a fait un grand bond en avant dans le domaine de la mobilité et d'autres réalisations devraient voir le jour dans les années à venir.

Ville sportive

Siège du Comité international olympique (CIO) depuis 1915, Lausanne a reçu le titre prestigieux de Capitale olympique le 23 juin 1994, à l'occasion du centenaire du CIO. Ce nouveau statut en a fait rapidement le centre mondial de l'administration du sport. A ce jour, une vingtaine de fédérations sportives internationales et autant d'institutions liées au sport, telles que le Tribunal arbitral du sport, y ont actuellement leur siège. Et cela sans oublier bien sûr, le Musée olympique, unique au monde et deuxième musée le plus visité de Suisse. Bénéficiaire du titre de Capitale olympique représente, pour Lausanne, davantage qu'une ligne supplémentaire sur ses prospectus touristiques. Il s'agit, avant tout, d'activités économiques, soit plus de 1000 emplois générés par la présence des fédérations. Enfin, le rayonnement international de la Capitale olympique est assuré par l'Union mondiale des villes olympiques (UMVO), présidée par Lausanne et dont l'objectif est de favoriser le partage des connaissances des villes organisatrices de Jeux olympiques et de villes candidates, notamment pour l'impact économique, environnemental et social des Jeux.

L a u s a n n e

Une population en mouvement

Mais cette image olympique de Lausanne ne doit pas faire oublier l'engouement des Lausannois pour le sport. Près de 30'000 licenciés pratiquent une des 60 disciplines dans plus de 330 clubs et sociétés. Enfin, les autorités s'investissent pour soutenir l'organisation chaque année d'une vingtaine de manifestations sportives d'envergure: la Semaine olympique, le meeting Athletissima, le Lausanne-Marathon, les 20 kilomètres de Lausanne et tant d'autres de moindre importance mais qui, toutes, réunissent petits et grands autour d'un même idéal. D'ores et déjà, Lausanne se réjouit d'accueillir la grande rencontre internationale de gymnastique Gymnaestrada en 2012 et ses 25'000 gymnastes venus du monde entier.

Ville de culture

Dans le domaine des arts, Lausanne a également acquis une réputation de ville à la fois exigeante, ouverte et dynamique. En comparaison d'autres villes de sa taille, elle offre une densité culturelle exceptionnelle. Chaque année de nombreux rendez-vous marquent la vie culturelle, servis par des institutions diverses: Béjart Ballet, Orchestre de chambre de Lausanne, Opéra de Lausanne, Théâtre de Vidy-Lausanne. Et sans compter les lieux plus petits tels que le théâtre de l'Arsec, Kléber-Méleau, Boulimie, la Grange de Dorigny, le 2.21 ou le Pulloff et les festivals – Festival de la Cité, Fête de la musique, Festival Bach, Nuit des musées, BD-Fil – qui, tous, réunissent un large public.

A côté de cela, près de vingt musées – témoins d'un riche passé et jalons de la culture moderne sous toutes ses formes – proposent des expositions dans de multiples domaines: histoire, sciences, beaux-arts,

art contemporain, photographie, art brut, 7e art, ainsi que de nombreuses animations pour les enfants (Pakômusée). Enfin, la vie nocturne lausannoise – scènes rock, jazz, électro, clubs et boîtes de nuit – attire chaque week-end des noctambules venus de tout le canton, voire au-delà.

Ville de formation

Lausanne est une ville respirant la jeunesse. L'Université de Lausanne, fondée sur la notoriété de l'Académie de Lausanne née au XVIe siècle, s'est développée pour offrir aujourd'hui sept facultés. Avec l'Ecole polytechnique fédérale, sa voisine, elles constituent un des plus grands campus universitaires du pays. Diverses autres institutions lui sont associées telles que l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) et l'International Institute for Management Development (IMD), l'un des plus prestigieux du monde. Ces hautes écoles, conjointement avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) mènent ensemble des recherches d'importance mondiale dans des domaines de pointe. En outre, plus d'une douzaine d'établissements (privés ou publics) d'enseignement professionnel ou artistique, à l'instar de l'Ecole hôtelière de Lausanne, font de Lausanne un pôle d'excellence dans le domaine de l'éducation et de la recherche.

En bref, Lausanne est une ville aux mille facettes dont les autorités s'investissent pour proposer à la fois des emplois, des logements, des transports publics, des lieux de formation et des divertissements sportifs et culturels de qualité. Que ce soit pour un jour ou pour toujours, Lausanne se veut une ville accueillante à la hauteur de sa réputation.

Toutes ces informations et plus sur le site www.lausanne.ch



Dans les pages qui suivent nous allons tout vous révéler sur les six principales associations de fonctionnaires communaux. Des fonctionnaires sans lesquels aucune commune ne pourrait fonctionner ni exister.

ACPMV

ASSOCIATION DES CHEFS DE POLICES MUNICIPALES VAUDOISES

COORDONNÉES

Nom de l'association:

ACPMV Association des chefs des polices municipales vaudoises

Adresse:

Rue de Lausanne 35 - 1020 Renens

Téléphone:

021 632 76 02

Site internet:

www.acpmv.ch

Adresse électronique:

president@acpmv.ch

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

30 janvier 1953 à Lausanne

Les membres fondateurs (communes):

Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Prilly, Pully, Renens, Rolle, Vevey et Yverdon

Le premier président:

Cdt Henri Mutrux, Lausanne

Composition du premier comité:

André Rochat, Morges
Louis Jossevel, Pully
André Gallay, Yverdon
Albert Carrel, Vevey
Rédacteur du bulletin: René Aubert

Noms des dix derniers présidents:

1985-86	Jenni	Jean	Nyon
1987-88	Jotterand	Marc	Morges
1989-90	Millioud	Edmond	Montreux
1991-92	Muther	J.-Pierre	La Tour-de-Peilz
1993-94	Bovard	Bernard	Renens
1995-96	Cagna	Claude	Pully
1997-98	Morend	D.-André	Yverdon-les-B.
1999-01	Froidevaux	Denis	Montreux
2002-03	Francey	Michel	Vevey
2004-06	Desarzens	Philippe	Morges

Les personnalités marquantes:

Membres d'honneur (distinction décernée par l'AG)

David Georges	03.09.1993
Chesaux Jean	03.09.1993
Millioud Edmond	15.09.1998
Niquille Georges	28.02.2002



Le 50e anniversaire au Château de Glérolles

De gauche à droite: Cdt Claude Cagna et le président, Cdt Christian Séchaud

Les grandes étapes et les succès:

- 06.02.1967
Première école d'aspirants de polices municipales vaudoises à la caserne de la police de Lausanne.
- 2003 50e anniversaire de l'Association
- 1992 - 2006
Participation au processus Police 2000
- dès 2006
Participation à l'Académie de police (Savatan)

Depuis sa création, l'ACPMV est un partenaire des autorités politiques et de la police cantonale pour la modernisation du système de sécurité publique vaudois.

Elle participe, depuis plus de dix ans, à l'élaboration de projets d'amélioration des prestations offertes à la population vaudoise.

PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Domaine d'activité:

Polices municipales vaudoises

Buts et philosophie de l'association:

- a) maintenir des contacts aussi étroits que possible entre ses membres
- b) parfaire leurs qualités humaines, professionnelles et intellectuelles
- c) défendre leurs intérêts dans la mesure de ses possibilités
- d) cultiver l'esprit d'union et de solidarité entre ses membres
- e) entretenir des relations avec les autorités et toute organisation similaire de police

Nombre de membres affiliés:

117 membres

Total de fonctionnaires dans la branche:

800 dans les polices municipales et régionales

Nombre de communes représentées:

20 communes

Prix de la cotisation annuelle:

Dépend de la collocation

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

Président: Cdt Christian Séchaud
Vice-président: Cdt Claude Cagna
Secrétaire: Com Bernard Conod
Cassier: Plt Dan-Henri Weber
Membre libre: Cdt Serge Richoz
Membre Lausanne: Plt J.-Claude Nardin
Représentant des membres honoraires: Roland Hofmann

Organisation de cours professionnels:

Académie de police à Savatan

Collaborations avec l'UCV:

Elaboration du protocole d'accord canton-communes dans le domaine policier. Participation à des groupes de travail.

Projets et grands défis pour le futur:

Mise en œuvre du protocole d'accord et participation à la rénovation du système de sécurité publique cantonal (en fonction des votations des prochains mois).



ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DES BOURSIERS COMMUNAUX

COORDONNÉES

Nom de l'association:

Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC)

Adresse:

M. Edy Rod, ch. du Ruaz 9, 1880 Bex

Téléphone:

024 463 02 64

Site internet:

www.acvbc.ch

Adresse électronique:

president@acvbc.ch
caissiere@acvbc.ch
secretaire@acvbc.ch

Premier numéro du journal «Le Boursier» paru en novembre 1945;

Depuis 1958, ce journal est rédigé en collaboration avec l'Association des secrétaires municipaux et prend la dénomination «Le Boursier - le Secrétaire»;

Dès 1978, il s'intitule «Le Coordinateur» et comprend également les Associations des Préposés aux Agences communales d'assurances sociales, du Contrôle des habitants, des Chefs des polices municipales, ainsi que de celle des Ingénieurs, architectes et techniciens communaux;

À partir de 2002, nouvelle fusion entre «Le Coordinateur» et «Le Trait d'Union», périodique de l'UCV, avec la parution du nouveau journal «Point Commun-e».

De plus, l'ACVBC tient à disposition une liste de collègues pouvant faire des remplacements pour cause de maladie, accident ou autre.

Nombre de membres affiliés:

454 (381 membres actifs, 61 membres passifs et 12 membres honoraires).

Nombre de communes représentées:

375 communes

Prix de la cotisation annuelle:

Actifs = Fr. 40.- ; Passifs = Fr. 30.- (nouveau membre = Fr. 50.-).

Les membres de l'association sont subordonnés à quel service de l'Etat:

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI). Chef: M. Eric Golaz.

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

13.09.1945 sur La Côte

Les membres fondateurs (communes): l'ACVBC est née de l'élargissement de l'Association des boursiers des communes rurales de La Côte (créée au préalable le 10.04.1944).

Le premier président:

M. Golaz-Pidoux, de Commugny

Composition du premier comité:

(inconnue)

Noms des présidents:

Edy Rod, Bex (dès 2000)
Jacques Bertholet, Cully (1990 - 2000)
(Absence d'archive)

Les grandes étapes de l'association:

Création d'une assurance mutuelle-caution le 06.01.1946;

Premier contrat-type relatif à la rétribution des boursiers non permanents établi en 1950, remanié en 1965, en 1978 et totalement modifié dans sa structure en 1992;

PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Domaine d'activité:

Finances communales (comptabilité des communes vaudoises)

Buts et philosophie de l'association:

- Maintenir des relations courtoises avec les organes de contrôle, soit: Etat, Préfets et Autorités communales
- de rechercher, en parfait accord avec chacun de ces organes, tout ce qui peut, en vertu du règlement cantonal sur la comptabilité des communes, être adapté à chaque commune
- d'aider en toutes circonstances les collègues en difficulté lors d'établissement de comptes, de recherche d'erreur, ainsi que lors de litiges avec les autorités dont ils dépendent
- de collaborer, au sein de différentes commissions cantonales, à l'élaboration ou à la modification d'objets en relation avec la fonction
- d'élaborer un contrat uniforme pour boursiers non permanents, réglant la fonction par droits et devoirs de chacune des parties.



L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

M. Edy Rod, Bex, président
 M. Jean-François Niklaus, Epalinges, vice-président
 Mme Brigitte Emery, Vucherens, secrétaire
 Mme Anne Bovet, Cuarnens, caissière
 Mme Dominique Depping, St-Barthélémy, assurance-caution
 Mme Martine Besson, Vinzel, membre
 M. Jean-Yves Thévoz, St-Prex, jubilaire

Organisation de cours professionnels:

Cours sur les poursuites (Loi fédérale), EtaCom, péréquations intercommunales, etc.

Collaboration avec l'UCV:

Règlement sur la comptabilité des communes, EtaCom.

Projets et grands défis pour le futur:

Réformes des péréquations intercommunales et du plan comptable actuel (Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes - MCH2).

Une anecdote:

Il est intéressant de noter l'évolution du nombre de dames représentées au sein de l'ACVBC. En effet, depuis quelques années (2005-2006), la «majorité» a changé de camp pour atteindre aujourd'hui 208 femmes contre 173 hommes (381 membres actifs). Auparavant, le nombre d'hommes était toujours plus important!





AVDAAS

ASSOCIATION VAUDOISE
DES AGENT(E)S
D'ASSURANCES SOCIALES

COORDONNÉES

Nom de l'association:

Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales / aVDaas

Adresse:

M. Didier Tenthorey, président,
CSR Yverdon-Grandson, Pêcheurs 8A,
case postale, 1401 Yverdon-les-Bains

Téléphone:

024 423 69 50

Site internet:

www.avdaas.ch

Adresse électronique:

didier.tenthorey@csr-yverdon.vd.ch

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

24 juillet 1948, salle des XXII cantons, Buffet de la Gare, Lausanne

Les membres fondateurs (communes):

MM. Fracheboud, Lausanne - Amiguet, Lutry Bertholet, Morges - Borgeaud, Oron - Borloz, Aigle - Jordan, Ollon - Grandjean, Nyon - Kehrlly, Yverdon

Le premier président:

M. Fracheboud, chef de l'Office communal de Lausanne

Composition du premier comité:

M. Armand Fracheboud, président
M. Henri Amiguet, Lutry, vice-président
M. Borgeaud, Oron, secrétaire-caissier
Membres: MM. Bertholet, Morges - Borloz, Aigle - Genier, Thierrens - Grandjean, Nyon - Kehrlly, Yverdon - Laurent, Montmagny Magnenat, Echallens - Mingard, La Praz

Noms des anciens présidents:

M. Armand Fracheboud, (1948-1949)
M. Ernest Magnenat, Prilly (1949-1958)
M. Etienne Gavillet, Peney-le-J. (1958-1978)
M. Marcel Devenoge, Ependes (1978-1987)
M. Jean-Jacques Dupuis, Orbe (1987-1996)
M. Bernard Rochat, Morges (1996-2006)

Les personnalités marquantes:

M. Etienne Gavillet, au comité pendant 24 ans dont 20 de présidence
M. Jean-Jacques Luzio, membre du comité durant 17 ans dont 11 comme secrétaire
M. Jean-Jacques Dupuis, membre du comité durant 17 ans dont 9 comme président
M. Bernard Rochat, membre du comité durant 13 ans dont 10 de présidence
Mme Josiane Michoud, membre du comité depuis 1986, secrétaire-caissière
M. Jean-Marc Cherix, membre du comité depuis 1986, président de la commission du guide et membre de la commission de formation

Les grandes étapes de l'association:

24.07.1948 constitution de l'Association Vaudoise des Préposés des Caisses de Compensation pour l'Assurance Vieillesse et Survivants

01.06.1974 l'association portera désormais le nom de Association vaudoise des préposés aux agences communales d'assurances sociales

04.09.1986 première soirée des cours de formation pour les nouveaux préposé(e)s mis sur pied par l'AVPACAS.

Dès 1990 participation aux différents groupes de travail pour étudier les possibilités de regroupement des agences communales d'assurances sociales

Fin 1992 le guide des ACAS (directives de travail) paraît enfin après presque 5 années de gestation

08.05.1998 le soleil et une magnifique croisière sur le Léman permettent de fêter dignement le 50^e anniversaire à Vevey

Le 05.05.2006 la nouvelle dénomination d'Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales ou aVDaas est acceptée.

25.04.2007 signature de la convention tripartite entre le DSAS, le Conseil des Régions RAS et l'aVDaas, par laquelle les deux autorités acceptent le concept de base de la formation du personnel des agences d'assurances sociales proposé par l'aVDaas et lui en délèguent la mise en œuvre et le suivi.

Les succès:

- Les négociations avec les autorités pour les différents barèmes de rémunération qui ont été appliqués depuis 1949 déjà
- La création du guide ACAS
- La mise sur pied des cours de formation initiale en 1986 qui a nous a permis d'obtenir la confiance du Département dans ce cadre et est à l'origine de la convention signée en 2007.

PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Domaine d'activité:

la jungle des assurances sociales

Buts et philosophie de l'association

- contribuer à la bonne marche des assurances sociales fédérales et/ou cantonales
- aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information, de contribuer à leur formation avec le concours des différentes autorités avec lesquelles ils sont appelés à collaborer
- entretenir et développer les bonnes relations qui doivent exister entre les autorités communales, régionales et cantonales, ainsi que les institutions sociales privées.
- veiller au maintien de la dignité de la fonction et établir des liens de solidarité, de cordialité et d'amitié entre ses membres.

Nombre de membres affiliés:

121 membres actifs, 17 membres passifs, 3 membres soutien et 4 membres d'honneur

Total de fonctionnaires dans la branche:

121 (au 30.04.2009)

Nombre de communes représentées:

10 associations intercommunales

Prix de la cotisation annuelle:

Fr. 60.- pour les membres actifs, **Fr. 30.-** pour les membres passifs et **Fr. 1'300.-** pour les membres soutien.

Les membres de l'association sont subordonnés à quel service de l'Etat:

Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS). Au Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH). Chef du service: M. Fabrice Ghelfi

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

M. Didier Tenthorey, président
Mme Béatrice Chuard, AAS Avenches, vice-président
Mme Josiane Michoud, AAS Yverdon-les-B. secrétaire-caissière
Mme Jacqueline Menetrey, AAS Oron-la-Ville
Mme Marie Nobs, AAS Echallens,
M. Jean-Marc Cherix, AR Bex,
M. Eric Rochat, AAS La Vallée,
M. Eric Burnet, AAS Lausanne,

Organisation de cours professionnels:

Sur délégation du DSAS et du Conseil des Régions RAS, organisation et suivi de la formation initiale pratique (2 sessions par année).

Projets et grands défis pour le futur:

Développer la collaboration avec la Caisse cantonale vaudoise de compensation et harmoniser les pratiques des agences.

Une anecdote:

Le 8 novembre 1959, l'assemblée générale a lieu un ...dimanche. Si la tradition s'était poursuivie, nous n'aurions peut-être même plus le comité présent, alors qu'à l'époque, M. Charles Richard, chef du Département de l'intérieur, avait accepté l'invitation qui lui avait été faite et prononcé quelques mots.



Trois présidents, de gauche à dr.: MM. Armand Fracheboud, Jean-Jacques Dupuis et Didier Tenthorey

COORDONNÉES

Nom de l'association:

AVDCH - Association Vaudoise des Contrôles d'Habitants & Bureaux des étrangers

Adresse:

p.a. Mme Claude Petit, présidente,
Contrôle des Habitants, case postale,
1400 Yverdon-les-Bains

Téléphone:

024 423 66 01

Site internet:

www.avdch.ch

Adresse électronique:

support@avdch.ch

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

le 11 avril 1978 à Lausanne

Les membres fondateurs (communes):

62 communes ont pris part à l'assemblée constitutive.

Le premier président:

Charles Radice, préposé à Montreux

Composition du premier comité:

Charles Radice, Montreux, président
Ernest Torche, Vevey, secrétaire
Philippe Lenoir, Pully
Jean-Louis Debely, Jouxtons
Jean-Louis Ducret, Yverdon-les-Bains
Danièle De Luna, Gland
Charly Pittet, Lucens

Noms des présidents:

Charles Radice, Montreux (1978 - 1987)
Jean-François Grüter, Lausanne (1987 - 1996)
Daniel Perrin, Montreux (1996 - 2003)
Claude Petit, Yverdon-les-Bains depuis 2003

Les grandes étapes de l'association:

- création d'un guide pour les préposés
- organisation de cours annuels pour la formation
- coordination avec les associations régionales
- création d'un site Internet

PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Domaine d'activité:

Contrôle des habitants, bureau des étrangers.
L'association a pour but essentiel de coordonner et rationaliser les tâches relevant du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, notamment par la mise en commun des expériences faites et l'examen de



De gauche à droite: Mme Claude Petit, la présidente actuelle, M. Daniel Perrin, M. Jean-François Grüter et M. Charles Radice



tout problème professionnel. L'association se soucie de la formation de ses membres par l'organisation de cours ou conférences sur des sujets d'intérêt général inhérents à la fonction. Elle intensifie aussi la collaboration avec d'autres associations existantes et visant des buts analogues.

Assemblée générale annuelle:

Habituellement le dernier vendredi du mois de mars.

Six régionales:

AGGLO pour la région lausannoise, l'Est vaudois, La Côte, le Nord vaudois, La Broye et enfin Cossonay /Gros-de-Vaud /La Vallée.

Nombre de membres:

351 membres affiliés

Nombre de communes représentées:

344 (96% de la population vaudoise)

Montant de la cotisation annuelle:

Fr. 30.-

Les membres de l'association sont subordonnés à quel service de l'Etat:

Les membres de l'association sont principalement en contact avec le Département de l'Intérieur (DINT), le Service de la Population et l'Administration cantonale des Impôts, ainsi que d'autres interlocuteurs suivant la matière.

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

Claude Petit, Yverdon-les-B., présidente
Etienne Poget, Nyon, vice-président
Liliane Maillard, Cheseaux-Noréaz, secrétaire

Pierre-André Forestier, Bex, trésorier
Fabienne Bovet, Echallens, membre
Luc Pasquier, Orbe, formation, site internet
Michel Zeller, Montreux, organisateur des cours et contact avec l'Association Suisse
Dominique Monod, Lausanne, membre

Organisation de cours professionnels:

Cours annuels en octobre

Collaborations avec l'UCV:

Retrait du projet CaRé (cantonalisation et régionalisation du SPOP) - rédaction d'articles pour le journal «Point Commun-e» - participation à des consultations.

Projets et grands défis pour le futur:

Maintien d'un service public de proximité - opérations liées à l'harmonisation des registres.

Une anecdote:

Pour son 25^e anniversaire, en deuxième partie de son assemblée générale à Chavornay, l'AVDCH s'était offert un spectacle de Yann Lambiel. Cet artiste, sceptique quant à la réceptivité d'une assemblée à priori austère et composée essentiellement de femmes, avait débuté son spectacle de ventriloque en s'adressant à sa marionnette: «*C'est quoi ces pétasses*». Il s'en suivi 30 minutes de délires inoubliables.

COORDONNÉES

Nom de l'association:

AVIATCO – Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens communaux

Adresse:

p.a. Commune de Payerne - Direction des Travaux - Hôtel de Ville – 1530 Payerne

Téléphone:

026 662 65 30

Site internet:

www.aviatco.ch

Adresse électronique:

ernest.bucher@payerne.ch

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

8 juillet 1983 à Payerne

Les membres fondateurs (communes):

23 communes vaudoises

Le premier président:

Eric Maendly - Bex

Composition du premier comité:

Eric Maendly
Pierre Pradervand
Jean-Pierre Zbinden
Jean-Jacques Oulevay
Teddy Hurlimann

Noms des présidents:

Eric Maendly, Bex (1983-1993)
Bernard Willi, Nyon (1993-1999)
François Jaccard, La Tour-de-Peilz (1999-2005)
Ernest Bucher, Payerne (depuis 2005)

Les grandes étapes de l'association:

- 10^e anniversaire – visite d'un tunnel aux Grisons
- 20^e anniversaire – visite du Service de l'urbanisme à Lyon
- 25^e anniversaire – visite d'une fabrique de jeux en Alsace
- Participation à l'élaboration de différentes lois
- Rencontre avec des Conseillers d'Etat
- Rencontre avec les Associations valaisannes et genevoises

PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Domaines d'activité:

Routes – Voirie – SIT – Urbanisme – Police des constructions – Gestion du patrimoine construit – Infrastructures - Environnement

Buts et philosophie de l'association:

L'AVIATCO est avant tout un réseau qui regroupe divers professionnels communaux. Elle permet d'échanger et de trouver des réponses techniques aux problèmes que suscite la gestion d'une commune, ceci dans l'esprit d'une amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Organes statutaires:

Un comité de 5 personnes
Une assemblée générale en mai
Une journée technique en octobre

Nombre de membres:

72 membres affiliés

Total de fonctionnaires dans la branche:

54

Nombre de communes représentées:

50 communes

Prix de la cotisation annuelle:

Fr. 120.-

Les membres de l'association sont subordonnés au Département:

SDT – SEVEN – SESA – SIPAL

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

Membres du comité:

M. Ernest Bucher, Payerne, président
M. Michel Testori, Orbe, vice-président
Mme Catherine Wüthrich, Nyon, trésorière
M. Alain Bovy, Morges, secrétaire
M. Guy Reymond, Commugny, webmaster

Organisation de cours professionnels:

Séminaires publics ou journées techniques

Collaborations avec l'UCV:

Participation aux consultations

Projets et grands défis pour le futur:

- Rester un interlocuteur crédible et écouté par l'Etat et les instances publiques
- Renforcer notre rôle de plate-forme d'échanges entre communes et services cantonaux

Une anecdote:

- Création d'un logo et d'une plaquette en 2003
- Création d'un site internet www.aviatco.ch en 2007



Le président actuel et les anciens présidents (de gauche à droite): Bernard Willi (Nyon), François Jaccard (La Tour-de-Peilz), Ernest Bucher (Payerne, président actuel) et Eric Maendly (Bex, président fondateur)



Le comité actuel (de gauche à droite): Alain Bovy (Morges), Guy Reymond (Commugny), Catherine Wüthrich (Nyon), Ernest Bucher (Payerne) et Michel Testori (Orbe)

COORDONNÉES

Nom de l'association:

AVSM
Association Vaudoise des Secrétaires
Municipaux

Adresse:

AVSM
p.a. Mme Claire-Lise CRUCHET
Ch. de la Cure 1
1522 LUCENS

Téléphone:

021 905 15 51

Site internet:

www.avsm.ch

Adresse électronique:

avsm.secretariat@bluewin.ch

HISTORIQUE

Date et lieu de création:

Le 3 mars 1951

Les membres fondateurs (communes):

Sont issus des communes de Lutry, Prilly, Pully, Bière et Vevey

Le premier président:

Henri Amiguet, secrétaire municipal à Lutry

Composition du premier comité:

Henri Amiguet, Ernest Magnenat, Pierre Patthey, Emile Simond et Ulysse Pitton

Noms des anciens présidents:

Amiguet Henri
Kung René
Ducraux Louis
Jaccard Rémy
Bertoliatti Jacques
Nicod Jean-Marc

Les personnalités marquantes:

Henri Amiguet, premier président
Pierre-André Chevalley
créateur du «Coordinateur»

Les grandes étapes de l'association:

Mise en place du diplôme intercantonal de cadre de l'administration communale



PORTRAIT DE L'ASSOCIATION

Buts et philosophie de l'association:

Aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, assurer entre eux coordination et information, parfaire leur formation, maintenir et développer les bonnes relations avec les autorités communales et cantonales et participer aux procédures de consultation du canton, veiller au maintien de la dignité de la fonction, établir entre ses membres des liens de solidarité, de cordialité et d'amitié.

Organes statutaires:

Assemblée générale (habituellement, un vendredi au début octobre)
Comité et Commissions ad'hoc

Nombre de membres affiliés:

360 actifs et 25 retraités

Total de fonctionnaires dans la branche:

360 personnes

Nombre de communes représentées:

341 communes

Prix de la cotisation annuelle:

Fr. 40.-

L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

Nom des membres du comité:

Christian Richard, président
Pierre-André Dupertuis, vice-Président
Claire-Lise Cruchet, secrétaire
Sylvie Monnier, caissière
Giancarlo Stella, secrétaire au PV
Viviane Potterat, «Point Commun-e»
Pascale Joray, site Internet

Organisation de cours professionnels:

une fois par année en collaboration avec le SECRI

Collaborations avec l'UCV:

Journal «Point commun-e»

Projets et grands défis pour le futur:

Mise à jour du guide de l'administration communale (classeur bleu)

Une anecdote:

Paroles d'un secrétaire municipal partant à la retraite: «J'ai pris conscience de ma valeur en lisant l'offre d'emploi décrivant toutes les qualités requises de mon successeur!».



Photo ci-dessus: Le comité de l'AVSM (de gauche à droite): Pierre-André Dupertuis, Viviane Potterat, Sylvie Monnier, Christian Richard, Claire-Lise Cruchet, Pascale Joray et Giancarlo Stella.

Photo de gauche: Jean-Marc Nicod, ancien président de l'AVSM.

POINT DE CONTACT

Gustave Muheim, *un grand serviteur des communes*



Chef d'entreprise, syndic de la commune de Belmont-sur-Lausanne, Gustave Muheim est un homme hyperactif et engagé dans la défense des communes, au plan local, régional, cantonal et fédéral. Il nous reçoit dans son bureau, véritable promontoire au pied duquel s'étendent les côtes de Belmont et un vaste panorama sur le Lac Léman, la commune de Lausanne et ses environs.

Président de Lausanne Région (ancienne COREL) depuis 1998, il est, à ce titre, membre du comité de pilotage du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), administrateur de la Fondation de Beaulieu, à Lausanne, et membre du Conseil de Fondation de l'École professionnelle EPSIC. Délégué de l'UCV auprès de l'Association des Communes Suisses (ACS), Gustave Muheim, qui aime rappeler ses origines uranaises, s'y est fait apprécier, de par ses compétences, mais aussi grâce à sa parfaite maîtrise de la langue de Goethe, et surtout du suisse allemand. Il est à ce jour vice-président de cette association, membre de la Conférence (nationale) Tripartite des Agglomérations (CTA) et vice-président de la Centrale d'Emission des Communes Suisses. Ces multiples mandats en

font un observateur averti et perspicace des communes sur l'entier du territoire suisse, mais également un acteur politique efficace et écouté dans un certain nombre de domaines intéressant les communes.

Le syndic de Belmont

Membre de la municipalité depuis 20 ans, dont 17 comme syndic, M. Muheim a vécu l'extraordinaire croissance de son village depuis les années 1980. En 1950, Belmont comptait 400 habitants, elle en rassemble aujourd'hui 3200, et, compte tenu des projets de construction en cours de réalisation, elle devrait encore gagner 400 à 500 habitants supplémentaires d'ici 2012.

Afin de faire face à ses obligations à l'égard de ses administrés, Belmont s'est dotée de toutes les infrastructures nécessaires au cours des deux dernières décennies: routes, parkings, collecteurs, réseaux d'eau et d'électricité, bâtiments scolaires et administratifs, salle de gymnastique et grande salle villageoise. Tous ces investissements ont nécessité certains sacrifices, notamment lorsqu'il a fallu, il y a quelques années, réparer les dégâts occasionnés par le terrible glissement de terrain qui a frappé la commune. A cette époque, les citoyens ont accepté sans sourciller une hausse d'impôt de 18 points... Belle preuve de civisme!

La population nouvelle s'intègre rapidement grâce au réseau de la vingtaine de sociétés locales et aussi par le biais du Conseil communal: lors des dernières élections 30 conseillers sur 60 sont des habitants résidant dans la commune depuis moins de 10 ans. La population belmontaise est stable: composée à deux tiers de propriétaires (PPE et villas) et à un tiers de locataires.

Dans de nombreux domaines, Belmont travaille avec ses voisins Pully, Paudex et Savigny, notamment.

Le chantre de l'agglomération

Gustave Muheim est un passionné des collaborations régionales, convaincu qu'on ne peut pas profiter des infrastructures de ses voisins sans participer à leur financement. De plus, l'association régionale donne la possibilité aux communes de développer des politiques qu'elles ne parviendraient pas à conduire toutes seules, faute de moyens et surtout de forces humaines. Pour Gustave Muheim, l'agglomération offre de nombreux avantages, dont le plus évident est celui de susciter des échanges et des collaborations, de fédérer les autorités politiques de diverses communes autour de projets communs de portée régionale, les obligeant à voir plus loin que les limites de leur commune. Autre avantage, les personnes qui animent une association régionale sont généralement des professionnels expérimentés, spécialistes des différents domaines dont ils s'occupent. Dès lors, les autorités municipales des communes qui la composent bénéficient d'une instance compétente à laquelle elles peuvent s'adresser lorsqu'elles ont besoin d'un avis ou de conseils sur un sujet particulier.

A ceux qui critiquent le déficit démocratique des structures régionales, Gustave Muheim répond que ce sont les conseils communaux ou généraux qui décident de la création de ces instances et qui votent, par le biais du budget, l'argent payé par leur commune pour le bon fonctionnement des structures mises en place. De plus, la loi n'empêche nullement d'associer les membres du Conseil à la vie de ces associations. A Belmont, par exemple, il existe, depuis 1997, la Commission Consultative des Affaires Régionales (CCAR), élue par le Conseil communal et composée de Conseillers communaux. La Municipalité consulte les membres de cette commission avant toute décision

relative aux affaires régionales. Enfin, sauf pour les fonctions expressément dévolues aux membres des exécutifs, la Municipalité délègue un membre du Conseil dans les instances régionales. Cette pratique est d'ailleurs également utilisée à Cheseaux, Pully et Renens.

Certains opposent l'agglomération à la fusion. De son point de vue, M. Muheim estime que c'est une erreur, car les deux démarches sont fondamentalement différentes. La fusion ne constitue pas un but en soi, mais résulte d'un état de fait: le partage d'activités, la mise en commun de forces, d'équipements, d'infrastructures. Pour réussir, elle doit s'imposer naturellement, du fait du fort sentiment d'identité régionale éprouvé par les habitants des diverses communes concernées. Les fusions imposées d'en haut – du canton – ont fort peu de chances de réussir car elles traduisent essentiellement la volonté du gouvernement de traiter avec un nombre moindre d'entités, plus efficaces et aussi plus aptes à absorber les reports de charges qu'il entend réaliser.

Lausanne Région regroupe 29 communes; elle a pour devise «Agir ensemble» et travaille par thématiques, sur demande des

exécutifs de ses communes membres. Structurée en trois départements – Affaires Régionales – Promotion Economique – Agglomération –, elle a à son actif quelques réalisations intéressantes dans le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes, dans la mise en place des réseaux prévus par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), dans la lutte contre la toxicomanie, dans la gestion des déchets et dans les transports publics (création du bus-pyjama desservant 60 communes).

Le défenseur des communes au plan fédéral

Au sein du comité de l'Association des Communes Suisses, dont il assume la vice-présidence, M. Muheim représente les communes vaudoises et veille à la défense des intérêts des communes devant la Confédération. Ce rôle a pris plus d'importance depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution Fédérale, dont l'article 50 reconnaît l'existence et le rôle institutionnel des communes. Dans le cadre des réponses aux consultations fédérales et plus particulièrement dans le cadre des travaux de la Conférence Tripartite des

Agglomérations (CTA), l'Association des Communes Suisses a réussi à débloquer 800 millions de francs du Fonds des Infrastructures en faveur des communes de montagne. M. Muheim apprécie de pouvoir agir en amont dans les projets fédéraux qui ont des incidences sur les communes, grâce d'ailleurs à l'appui de Mme la Conseillère Fédérale Eveline Widmer-Schlumpf.

La rédaction de Point Commune exprime ses remerciements à M. Muheim pour l'interview qu'il lui a accordée et formule tous ses vœux de succès pour les actions développées tant au niveau local que régional et fédéral.

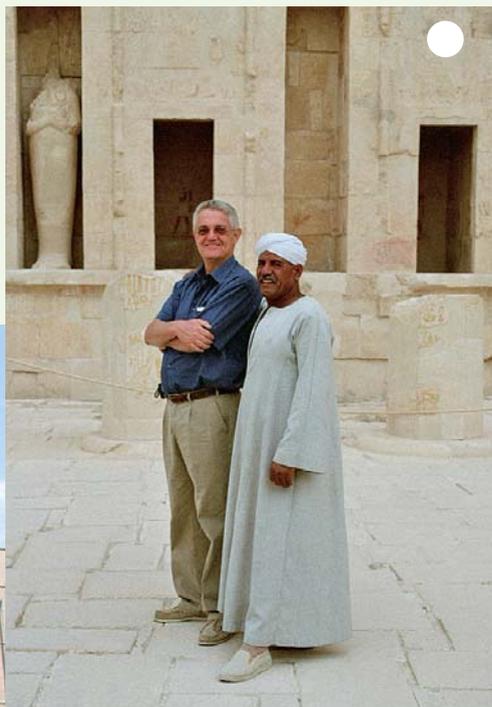


Photo de gauche: Monsieur le syndic devant la Maison de commune de Belmont-sur-Lausanne

Photo du haut: L'Egypte, la grande passion de M. Muheim
Ci-dessus: M. Gustave Muheim répond aux questions de Mme Nicole Grin dans son magnifique bureau



L'harmonisation des registres > Où en est-on?

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS

30 novembre 2009, c'est le délai imposé aux communes pour terminer l'apurement de leurs données au RCB et permettre ainsi l'attribution de l'EGID dans le RdH. Ce n'est qu'une étape parmi bien d'autres dans la mise en œuvre de la LHR.

Qui est capable de décoder cette phrase?

A deux reprises déjà, «Point Commun-e» a publié un article traitant de l'harmonisation des registres. Pour rappel, cet important projet fédéral a été confié sur le plan vaudois à l'Administration cantonale des impôts (ACI) en étroite collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI) et d'autres services tels que le Service de la population (SPOP), l'Office d'information sur le territoire (OIT), le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) et le Service des communes (SeCRI).

Nous n'allons pas débattre de l'utilité des objectifs de cette loi, ni des importantes conséquences pour les communes tant sur le plan des ressources humaines et financières. Les communes devraient avoir reçu toutes les explications nécessaires. Mais qu'en est-il aujourd'hui de l'avancement des travaux, à quelques mois des premières échéances?

Nous avons rencontré M. Eddy Schafroth, coordinateur LHR pour le canton de Vaud. Il semble confiant tout en précisant qu'il reste beaucoup à faire:

«Il reste une cinquantaine de communes qui n'ont pas encore attribué de noms aux rues de leur localité. C'est la première

étape nécessaire pour l'harmonisation. L'apurement du registre cantonal des bâtiments suit son cours. Après avoir multiplié des séances d'informations devant les associations professionnelles des communes et du corps préfectoral notamment, nous concentrons nos efforts actuellement vers les fournisseurs informatiques des communes. Il y en a tout de même 12 pour 14 applications qui doivent adapter leurs produits aux normes de l'Office fédéral de la statistique. Les nouvelles versions de ces applications sont en cours de diffusion dans les communes. Cela leur permettra de saisir tous les caractères nécessaires à LHR (recensement 2010). Ces applications sont également en cours de certification à la DSI».

Nous avons entrepris un petit sondage auprès de quelques communes de différentes tailles. Là, le constat est différent. A part de rares exceptions, tout est encore à faire. Quelques-unes, dont Aigle, Morges ou Yverdon-les-Bains, ont compris l'urgence du message du coordinateur cantonal et ont engagé du personnel pour leur service des bâtiments afin de procéder aux travaux d'apurement du registre. Pour certaines, même importantes, on attend en se filant «la patate chaude» entre services. Pour d'autres, certes plus petites, la LHR semble être atteinte de fièvre porcine.

Bon, le canton et nos autorités ne montrent pas l'exemple. Nous attendons toujours la loi d'application vaudoise sur la LHR. Il serait aussi urgent que les services cantonaux en charge du projet insistent

sur l'information aux autorités communales, par le biais des préfectures par exemple. Le temps presse, la LHR doit permettre le recensement fédéral 2010 à partir des registres communaux. Qui paiera les agents recenseurs qui seront nécessaires si rien n'est opérationnel?

«Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'Etat, précise M. Schafroth. Les communes peuvent aussi confier une partie des travaux à la Poste (attribution de l'identificateur de logement et ou du numéro de ménage), mais seules une vingtaine ont choisi cette option jusqu'à maintenant».

Les préposés au Contrôle des habitants seront sollicités une fois l'apurement du registre des bâtiments de leur commune terminé et leur application métier certifiée. D'ici là, ils auront introduit le nouveau numéro AVS à 13 chiffres pour chaque habitant. Ce numéro sera l'identificateur universel de personne dans tous les registres concernés par la loi. Ensuite, ils devront prévoir l'attribution de l'identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et l'identificateur fédéral de logement (EWID) aux personnes de leur registre. Enfin, le caractère «catégorie de ménage» devra être précisé. Il permettra de distinguer les ménages privés des ménages collectifs. Les opérations seront certes en partie automatisées mais un énorme travail manuel restera à accomplir en 2010. C'est quand l'établissement des budgets déjà?...

www.vd.ch/lhr
www.vd.ch/rcb





Procédure administrative > quelques nouveautés depuis le 1er janvier 2009

Jusqu'au 31 décembre 2008, la loi sur la juridiction et la procédure administrative (LPA) régissait la procédure à respecter devant les instances de recours en matière administrative, notamment le Tribunal Administratif (TA) et le Conseil d'Etat. Les communes étaient essentiellement concernées par les procédures devant le TA, devenu depuis lors la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal (CDAP), en se limitant à assortir les décisions prises des voies de recours.

En raison de diverses modifications constitutionnelles et législatives, tant au niveau fédéral que cantonal, dès le 1er janvier 2009, une nouvelle loi sur la procédure administrative (LPA-VD) est entrée en vigueur, avec pour effet de regrouper dans un seul texte les règles devant être respectées par toutes les autorités administratives, et notamment les autorités communales. Ainsi la nouvelle législation ne traite plus seulement de la procédure de recours à la suite d'une décision de la Municipalité, mais également de la procédure dite «non-contentieuse» déjà applicable devant les autorités communales. Le droit d'être entendu est régi par l'article 33. L'article 35 traite de la consultation des dossiers, possible en tout temps, sous réserve de certaines restrictions. Selon l'article 13, la qualité de partie à la procédure est élargie, par exemple à des associations si une loi spéciale le prévoit, même au niveau commu-

nal. Une partie domiciliée à l'étranger doit élire domicile en Suisse dans un lieu où les notifications peuvent lui être adressées par les communes également (art. 17).

En d'autres termes, les autorités communales sont totalement concernées par ce nouveau texte et devront se référer systématiquement à la LPA-VD lorsqu'elles traitent un dossier et cela même avant d'avoir rendu leur décision, par exemple, en matière de police des constructions, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

La LPA-VD introduit également, déjà au stade des autorités de première instance, donc au niveau communal, une procédure de réexamen des décisions (art. 64 ss) autorisant une partie à demander que l'autorité réexamine à certaines conditions la décision déjà prise, ce qui à mon sens devra être fait avec beaucoup de retenue sauf à compliquer à l'excès les dossiers, notamment en vue d'éviter la multiplication des voies de recours.

S'agissant des procédures de recours, la LPA-VD en prévoit essentiellement deux: aux articles 73 ss, le **Recours administratif** lorsqu'une loi le prévoit, par exemple au Conseil d'Etat ou devant un département (recours hiérarchique) et le **Recours de droit administratif** devant la CDAP dans toutes les autres situations (art. 92 ss). Les autorités communales sont plutôt concernées par le deuxième, notamment dans les nombreuses procédures en matière d'aménagement du territoire. Cela étant, compte tenu de la nouvelle structure légale, les communes ne seront pas à l'abri

de devoir examiner quel recours est éventuellement ouvert dans tel ou tel domaine.

La nouvelle procédure de recours introduit quelques nouveautés:

- **Le délai de recours passe à 30 jours**
- **La loi introduit dans les procédures devant la CDAP des fériés qui suspendent les délais (7 jours avant et après Pâques, du 15 juillet au 15 août, du 18 décembre au 2 janvier (art. 96))**
- **L'effet suspensif est automatique (il convient de préciser qu'un recours à la Cour constitutionnelle a été déposé, si bien que la nouvelle loi n'est pas encore applicable sur ce point).**

A la suite de nombreuses réactions de membres de municipalités auprès du secrétariat de l'UCV en ce qui concerne la nouvelle loi, une confusion semble s'être installée entre les diverses procédures applicables en matière administrative et pénale qu'il y a lieu de clarifier. La LPA-VD ne traite pas de la problématique des sentences municipales et des contraventions dont les lois correspondantes restent applicables, en cas de délit poursuivis au niveau communal.

La LPA-VD est une législation qui implique d'importantes modifications au niveau du comportement des autorités communales, lesquelles devront de plus en plus s'inspirer de règles habituellement appliquées par les magistrats. Il faut espérer que le bon sens qui doit rester l'apanage des autorités de proximité n'y perdra pas trop au change.





50'000 lampions du 1er août en faveur de la petite enfance

C'est devenu une tradition! Chaque année depuis huit ans déjà, la Pouponnière et l'Abri mène au cœur de l'été une opération inédite de recherche de fonds en faveur de la petite enfance. 2009 ne déroge pas à l'usage. Cette année, pas moins de 50'000 lampions du 1er août seront prochainement envoyés aux donateurs de l'institution. Ornés de couleurs vives et réalisés en exclusivité pour la Pouponnière et l'Abri, ces lampions reflètent bien l'engagement de l'institution en faveur de l'enfance dans le canton de Vaud.

En cette année du 100^e anniversaire de l'UCV, le comité de la Pouponnière et l'Abri a souhaité associer les autorités communales du canton de Vaud à son action, en signe de soutien aux collectivités publiques dans le développement de projets relatifs à la petite enfance. C'est ainsi qu'il a décidé d'offrir gratuitement à chacune des 375 communes du canton une vingtaine de lampions à distribuer à des enfants lors des festivités du 1er

août. Les lampions seront envoyés sans frais aux communes au début du mois de juillet prochain.*

La Pouponnière et l'Abri a par ailleurs été invitée à tenir un stand dans le cadre des festivités du 100^e anniversaire de l'UCV à Beaulieu le samedi 20 juin prochain. Ce sera l'occasion pour les participants de mieux faire connaissance et d'en savoir plus sur la plus grande institution d'accueil de la petite enfance du canton de Vaud. Trois ans jour pour jour après l'adoption par le canton de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la présence de la Pouponnière et l'Abri au 100^e anniversaire de l'UCV nous rappelle que l'accueil de jour de la petite enfance est un sujet d'actualité dans la plupart des communes vaudoises.

Fonds récoltés en faveur de la petite enfance

A ce jour, les désormais traditionnelles campagnes annuelles de recherche de fonds de la Pouponnière et l'Abri – déco-

ratings de Pâques, lampions du 1er août et bougies de l'Avent – ont chacune permis de récolter plusieurs dizaines de milliers de francs net en faveur des différentes structures d'accueil de l'institution. Les dons émanent essentiellement de personnes privées mais aussi d'entreprises, de fondations et de collectivités publiques.

«Loin de nous la prétention de nous substituer aux pouvoirs publics, partenaires financiers indispensables au fonctionnement de toute structure d'accueil de jour de la petite enfance», rappelle Pierre-Olivier Wellauer, président de la Fondation de la Pouponnière et l'Abri et également à la tête de l'Association de soutien pilotant les campagnes en faveur de l'institution. «Au contraire, les bénéficiaires des actions de recherche de fonds permettent d'offrir aux utilisateurs de nos structures des prestations qui ne seraient pas prises en charge par nos bailleurs de fonds institutionnels que sont l'Etat de Vaud, le CHUV et la Ville de Lausanne.»

«Le lampion du 1er août, c'est un peu le beurre dans les épinards qui nous permet

Photos de gauche à droite:

Bruno Dell'Eva, directeur général de la Pouponnière et l'Abri, et Chantal Iserning, directrice du secteur spécialisé.

Les campagnes de recherche de fonds de la Pouponnière et l'Abri ont notamment permis de financer un projet d'accueil d'enfants en situation de handicap.

Les nurseries du CVE de l'Abri, bientôt prêtes à accueillir leurs nouveaux pensionnaires.





Réalisé en exclusivité pour la Pouponnière et l'Abri, le lampion du 1er août sera envoyé à plus de 50'000 ménages dans le canton de Vaud.

Photo ci-dessus:

Ouvert début avril 2009 et placé sous la direction de Rocco Lo Russo, le nouveau bâtiment du CVE de l'Abri offre 72 places d'accueil de jour en nurseries pour des enfants âgés de quelques mois à 30 mois. «Avec ce nouveau bâtiment, nous sommes en mesure d'offrir aux enfants et à leurs familles un espace d'accueil plus adéquat qu'auparavant» se réjouit Rocco Lo Russo. «Et nos collaboratrices et collaborateurs ont la satisfaction de travailler avec un outil d'aujourd'hui, voire de demain.»

de financer des projets qui ne pourraient pas voir le jour autrement», renchérit Bruno Dell'Eva, directeur général de la Pouponnière et l'Abri. Citons l'exemple de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, dont l'encadrement a pu être partiellement pris en charge par l'Association de soutien; l'aménagement d'une nouvelle place de jeux extérieure; la rénovation et l'ameublement du 2e étage de l'Internat; ou encore la collaboration ponctuelle avec une psychomotricienne.

Quatre missions en faveur de la petite enfance

La Pouponnière et l'Abri poursuit quatre missions en faveur de la petite enfance, principalement dans la région lausannoise, mais également au niveau cantonal.

• Centres de vie infantine

La première mission, analogue à celle de la plupart des crèches-garderies du canton de Vaud, est l'accueil de jour d'enfants âgés de quelques mois à six ans. La Pouponnière et l'Abri gère à cet effet trois Centres de vie infantine (CVE), totalisant 364 places: le CVE de l'Abri, situé à l'avenue de Beaumont à Lausanne (192 places); le CVE de Chailly, dans le quartier lausannois du

même nom (128 places); et enfin le CVE des Marronniers, sis sur la commune de Prilly (44 places). En termes de capacité, la Pouponnière et l'Abri est ainsi la plus grande institution d'accueil de jour de la petite enfance dans le canton de Vaud.

Les trois autres missions de la Pouponnière et l'Abri relèvent de l'éducation spécialisée. Elles s'inscrivent en réponse aux besoins d'enfants et de leurs familles traversant de graves difficultés. Les trois structures rattachées à l'éducation spécialisée sont l'**Accueil Educatif Mères-Enfants**, l'**Internat**, ainsi qu'un **Espace-Rencontre**.

• Accueil Educatif Mères-Enfants (AEME)

Cette structure peut héberger, pour une année au maximum et dans deux appartements, cinq mères et leurs enfants provenant de l'ensemble du canton. L'AEME est destiné à des mères, adolescentes ou adultes, qui se trouvent confrontées à des difficultés aiguës. Carences affectives, relationnelles ou socioculturelles, incapacité à investir leur parentalité, sont autant de problèmes qui les empêchent de remplir leur rôle de mère sans un appui professionnel.

• Internat

L'Internat de l'Abri offre 18 places dans deux structures destinées à l'hébergement en urgence et à court terme d'enfants dont la garde a été retirée à leurs parents par la justice, temporairement ou définitivement. Les enfants accueillis sont âgés de quelques jours à cinq ans. Placés par le Service de protection de la jeunesse en attente d'une solution à plus long terme

(retour chez leur(s) parent(s) ou placement en famille d'accueil ou en institution), ils proviennent de tout le canton de Vaud.

• Espace-Rencontre

Cette structure est destinée aux enfants ayant quitté l'Internat de l'Abri et placés en famille d'accueil ou chez l'un des parents biologiques. Ce lieu permet de maintenir le lien avec le ou les parents qui, pour des raisons de sécurité, ne peuvent pas être laissés seuls avec leur enfant. Les rencontres se déroulent toujours sous la supervision d'un éducateur ou d'une éducatrice social(e).

Etablie depuis plus de 85 ans à Lausanne, la Pouponnière et l'Abri est l'un des principaux acteurs de la petite enfance dans le canton, offrant plus de 360 places d'accueil de jour, 18 places en Internat et une structure de cinq places pour de jeunes mères en difficulté et leurs enfants. En colorant le canton de Vaud de milliers de lampions joyeusement bariolés, la Pouponnière et l'Abri nous rappelle qu'en alerte octogénaire, elle a su garder son cœur d'enfant pour célébrer gaiement la fête du 1er août.

* Le cas échéant, des lampions supplémentaires peuvent être commandés auprès du secrétariat de la Pouponnière et l'Abri, 021 651 61 51, secretariat@pouponniere.ch, au prix de CHF 5.- pièce.



Une psychiatrie en mouvement

La structure actuelle de l'Hôpital de Cery date des années soixante; il était donc grand temps d'imaginer une configuration des bâtiments et du site mieux adaptée à une psychiatrie universitaire contemporaine, qui puisse répondre aussi aux nouveaux besoins en santé mentale.

C'est d'ailleurs à la faveur d'une prise de conscience politique de l'incidence élevée des pathologies psychiatriques dans notre société qu'un crédit d'étude important à pu être obtenu pour ce projet.

Au plan architectural, ce dernier prévoit une plus grande intégration fonctionnelle des unités cliniques, une meilleure incorporation des fonctions de recherche et d'enseignement dans la proximité des soins, et un dispositif architectural répondant à des normes exigeantes en termes de développement durable.

Depuis 2003, l'Hôpital de Cery fait partie du Département de psychiatrie du CHUV, structure multisite regroupant les services de psychiatrie universitaires lausannois, ceux du nord et de l'ouest du canton pour les trois âges, ce qui en fait un des principaux départements du CHUV.

Cery n'est plus un asile, mais est devenu au fil des ans un maillon essentiel de la chaîne des soins psychiatriques, pour des hospitalisations aiguës aux durées de séjour délibérément courtes, avec un lien fort avec la médecine dans la communauté: proche des lieux de vie des patients, proche des médecins traitants en ville et proche des structures de soins de proximité dans la cité.

Une psychiatrie centrée sur le patient et le projet de soins

La rénovation ne se réduira pas à quelques unités nouvelles, mais procède véritablement d'une réflexion globale dans le cadre d'un mouvement initié depuis une dizaine d'années et qui vise à privilégier l'orientation du patient dans des filières de soins comprenant des programmes d'intervention spécifique par pathologies ou problème déterminé, avec un souci particulier pour la qualité de l'accueil et la relation avec la personne et ses proches.



Ci-dessus: Vue du bâtiment principal du site de Cery avec au premier plan une statue à la Niki de Saint Phalle
Ci-dessous: L'entrée de la chapelle et le pavillon «La Ruche»

Il est utile de préciser qu'à côté des soins traditionnels, le nouveau projet, par volonté politique, mais aussi pour des besoins avérés de nouveaux groupes de malades en grande souffrance, comprendra un centre de crise pour accueillir temporairement quelques patients handicapés mentaux décompensés sur la psychique, ainsi qu'une chaîne de soins sécurisés pour des patients mineurs ou adultes nécessitant des traitements psychiatriques sous mesures décidées par la justice.

Une psychiatrie soucieuse de développer ses compétences

Le site de Cery est de fait un vaste campus universitaire accueillant de nombreux personnels en formation et des étudiants pour les différentes professions de la santé ainsi que de la Faculté de biologie et de médecine. Il présente un énorme potentiel de développement sur le plan scientifique et académique, avec notamment des pôles de recherche comme l'Institut de psychothérapie et le Centre des neurosciences, qui privilégient l'approche translationnelle, une démarche favorisant les échanges entre cliniciens et chercheurs pour faire progresser la médecine et l'enseignement par stimulation réciproque. Les lieux sont également le siège de pôles d'excellence en psychiatrie légale et épidémiologie.



La FEDEVACO 20 ans de solidarité internationale

En 20 ans d'activité dans le canton, la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) - organisation faitière regroupant 38 ONG actives dans le domaine de la coopération au développement - a permis la réalisation de près de 600 projets (éducation et formation professionnelle, développement rural, santé, emploi et activités génératrices de revenus) dans les pays du Sud et de l'Est. En 2008, plus de 2 millions de francs, soit quatre fois plus qu'en 1998, ont été attribués aux projets de ses membres.

Simple structure de coordination

La FEDEVACO est née en 1989 de la volonté de ses associations membres de mieux informer la population et les élus du canton sur les questions de développement; l'objectif principal étant de rassembler les forces vives afin d'ouvrir de nouveaux canaux de financement à des projets dans les pays du Sud et de l'Est. Pour cela, il fallait renforcer la position, le poids et la visibilité des associations membres à l'image du travail de fond effectué par la Fédération genevoise de coopération (FGC). L'aventure débute véritablement en 1993 avec la professionnalisation du secrétariat, assuré jusque-là à tour de rôle par les associations membres. Commence alors un travail de conviction et d'argumentation auprès des nombreuses collectivités publiques du canton. Les résultats ne se font pas attendre et les premiers financements significatifs sont octroyés: près de 60'000 francs sont ainsi versés, cette année-là, par une demi-douzaine de communes aux projets des membres.

La FEDEVACO poursuit sa croissance

Depuis lors, la FEDEVACO est devenue l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics pour le financement de projets de développement. Au préalable, ces projets sont soumis aux critères stricts d'une Commission technique (CT), composée d'experts bénévoles ayant tous une expérience approfondie de terrain. La CT examine chaque projet présenté par les asso-



ciations membres et en assure le suivi jusqu'aux décomptes financiers. Ce service, mis à la disposition des collectivités publiques, permet de garantir la qualité des projets proposés, la fiabilité des partenaires du Sud et une utilisation appropriée des deniers publics.

Présidée par Vincent Zodogome depuis 2005, la FEDEVACO regroupe aujourd'hui 38 organisations et gère une soixantaine de projets avec un budget annuel de 2 millions de francs. Outre l'appui de la Confédération, une quinzaine de communes coopèrent avec elle de même que trois départements cantonaux et une commission interdépartementale².

Garder le cap

Ce bilan impressionnant témoigne à lui seul de l'utilité du regroupement des forces solidaires: ensemble, elles ont plus de poids et peuvent influencer de façon significative les politiques publiques en la matière. La FEDEVACO ne doit cependant pas s'endormir sur ses lauriers. Il lui faut poursuivre activement ses efforts et œuvrer sans relâche à la réalisation de ses objectifs ambitieux: le principe de la solidarité internationale est désormais inscrit dans la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (article 71³). Pour que cette déclaration d'intention ne reste pas lettre morte, il est nécessaire de travailler encore et toujours à une meilleure reconnaissance politique au niveau cantonal et communal.

En cette année 2009 qui marque son 20e anniversaire, la FEDEVACO organise ainsi plusieurs manifestations publiques, notamment les premières assises de la coopération au développement en terre vaudoise.

Cet événement, auquel la FEDEVACO veut associer les représentants des pouvoirs publics cantonaux et communaux, se déroulera le jeudi 4 juin 2009 au Casino de Montbenon à Lausanne. De nombreux intervenants, dont Martin Dahinden, nouveau directeur de la DDC⁴, débattront de l'avenir de la coopération. Réservez d'ores et déjà cette date. Programme complet sur www.fedevaco.ch.

1 Aubonne, Bercher, Echandens, Ecublens, Gland, Jouxens-Mézery, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Le Chenit, Montreux, Mont-sur-Rolle, Morges, Nyon, Prilly, Renens, Rolle, Vevey, Treykovagnes et Yverdon-les-Bains

2 Les Départements de l'économie (DEC), de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de l'intérieur (DINT) ainsi que la Commission Cantonale pour la Prévention et la Lutte contre la Toxicomanie (CCPLT)

3 «L'Etat et les communes collaborent, avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement et à la promotion du commerce équitable. Ils s'engagent pour le respect des droits de la personne humaine et pour une politique de paix»

4 Direction du développement et de la coopération

fedevaco

Av. du Grammont 9 - 1007 Lausanne
Tél. 021 601 21 12 - Fax 021 601 21 13
info@fedevaco.ch - www.fedevaco.ch



Une société au service
des communautés publiques
et du patrimoine:

la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie



visites de sites d'importance patrimoniale. Ces excursions permettent aux membres de découvrir ou de redécouvrir, de manière conviviale, des édifices, des sites, des communes, des paysages, ceci sous la conduite des meilleurs connaisseurs de l'histoire et de la culture du canton de Vaud et de ses localités. La SVHA s'est par exemple rendue à Montreux, Nyon, Coppet, Mézières, Romainmôtier et la Vallée de Joux, Château-d'Oex, Rougemont et le Pays-d'Enhaut, Orbe, Lutry, Cossonay, Yverdon-les-Bains, Payerne et la Broye, Villeneuve et le Chablais, Avenches, Moudon, Sainte-Croix...

Surtout, la SVHA publie annuellement la *Revue historique vaudoise* (RHV) consacrée à des thèmes d'actualité tels le **tourisme** dans le canton de Vaud (2006), le **cinéma** (2007), le sport (2008), **l'éducation** (2009) et bientôt encore la **justice** (à paraître en 2010). La *Revue historique vaudoise* est devenue la référence en matière d'histoire régionale. Les volumes parus constituent une somme de connaissances historiques unique en son genre. Depuis quelques années, ils se sont enrichis d'illustrations et ont pris une ampleur considérable, qui témoigne du dynamisme et de l'intérêt pour le patrimoine du canton. Les fêtes du bicentenaire en 2003 ont donné lieu à deux numéros mémorables intitulés *Identités vaudoises* et *Créer un nouveau canton TI-VD 1798-1815* autour desquels ont été redéfinies la ligne graphique et l'orientation thématique de la *Revue historique vaudoise*. Un panorama des monographies communales et régionales vaudoises a été dressé à cette occasion. Aujourd'hui, la diffusion (notamment via Internet) et la poursuite de la publication de ce périodique de qualité constituent la mission centrale de la SVHA qui ne peut plus le financer sur la base des cotisations de ses membres individuels. Un projet de cotisation collective sera soumis cette année encore. Une campagne de sensibilisation des entreprises et des communes vaudoises est en cours. Ce court article est d'ailleurs l'une des expressions de cette démarche.

La Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie (SVHA) est née il y a une centaine d'années à un moment clé de l'histoire vaudoise. En effet, en 1898, on fête le centenaire de l'Indépendance du canton de Vaud et, en 1903, le centenaire de son adhésion à la Confédération helvétique. Dès 1893, Paul Maillefer (1862-1929), professeur à l'Université de Lausanne, fondait la *Revue historique vaudoise*. Dix ans plus tard, ce périodique sera édité par la SVHA, fondée le 3 décembre 1902. Paul Maillefer entendait créer une société d'histoire locale à caractère populaire, ouverte aux populations ouvrières et agricoles, encore désespérément absentes des effectifs des sociétés savantes.

L'objectif premier de la SVHA est «de développer au sein du peuple vaudois le goût de l'Histoire». Elle «cherche par tous les moyens en son pouvoir à sauver de l'oubli ou de la destruction les monuments historiques intéressant le canton de Vaud», affirment ses statuts qui rejoignent les préoccupations de l'Association du Vieux-Lausanne, créée la même année. En effet, l'industrialisation et l'urbanisation menacent directement ce patrimoine. Dans ces années, si la Tour de l'Ale et le temple de Saint-François sont sauvés, la porte Saint-Maire disparaît de l'espace lausannois. Deux ans plus tard est fondée à Berne la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque, le *Heimatschutz*.

A la fois populaire et savante, la SVHA œuvre donc en faveur de la connaissance et de la préservation du patrimoine vaudois. Marque de cette volonté scientifique et civique, la SVHA attribue depuis 1978 le prix Jean Thorens d'histoire afin d'encourager «un travail [...] effectué en dehors de l'Université et des instituts de recherche historique». Louis Polla, Fédia Müller, Pierre-André Bovard, Eugène Dénéreaz, Georges Duplain, Charles Lavanchy, les Editions d'En bas, Rémy Rochat, Claude Cantini ou les Editions Antipodes en ont bénéficié parmi d'autres. Preuve encore de cette ouverture, les figures politiques et culturelles de premier plan ont assuré la présidence de la Société, comme Paul Maillefer, Eugène Mottaz, Charles Gilliard, Jean Charles Biaudet ou encore Georges-André Chevallaz.

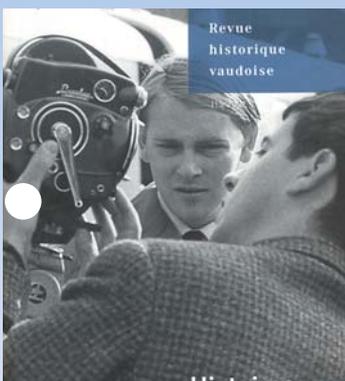
Soutenue par le canton et par une vingtaine de communes, aujourd'hui forte de plus de 800 membres, sans couleur politique ni but lucratif, la SVHA assure quatre fois par année des conférences et des



la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie

En effet, la pérennité de la *Revue historique vaudoise* intéresse non seulement les particuliers soutenant la Société par leurs cotisations, mais elle est un enjeu qui concerne au premier chef les communautés publiques du canton. Tel était le message que voulait faire passer Paul Maillefer il y a un siècle. Tel reste le but des membres qui composent le comité de la Société aujourd'hui.

C'est en connaissant l'histoire que l'on comprend le présent, et que l'on prépare l'avenir.



Histoires le cinéma
Territoires, thèmes et travaux

Siègent actuellement au comité de la revue: Gilbert Coutaz (directeur des Archives cantonales), Yann Dahhaoui (historien médiéviste), Liliane Despods (historienne de la période contemporaine), Pierre-Yves Favez (archiviste et généalogiste aux Archives cantonales), Lise Favre (notaire et historienne du droit), Michel Fuchs (professeur d'archéologie provinciale romaine), François Jequier (professeur honoraire d'histoire contemporaine), Philippe Kaenel (président et professeur d'histoire de l'art contemporain), Dave Lüthi (professeur d'histoire de l'art et des monuments), Elisabeth Salvi (historienne de la période moderne) et Danièle Tosato-Rigo (professeur d'histoire moderne).

Rédactrice de la RHV: Nicole Staremborg-Goy (historienne de la période moderne)

Secrétaire-trésorière: Ruth Liniger

Pour en savoir plus
<http://www.svha-vd.ch>

Lire également: Patrick de Léonardis, «Les origines de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie: Le centenaire vaudois de 1903 ou l'Histoire en jeu», dans *Equinoxe* n°10 Automne 1993. Gilbert Coutaz, «Les débuts de la société d'histoire de la Suisse romande (1837-1855): contribution à l'historiographie du canton de Vaud», dans *Annales valaisannes* 1996, pp. 25-39. Jean-Pierre Chuard, «Les septante-cinq ans de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie», dans RHV, 1978, pp. 169-176.

Mémento

Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
2009				
11 juin	UCV	Conseil	Morges	UCV
19 juin	UCV	Comité	Lausanne	UCV
20 juin	UCV	Assemblée des délégués / 100e anniversaire	Lausanne	UCV
25 juin	AVDCH	Régionale Nord	Bavois	AVDCH
26 août	UCV	Comité	Epalinges	UCV
10 septembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
30 septembre	UCV	Comité «Point Commun-e»	Pully	UCV
02 octobre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
02 octobre	ACVBC	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	ACVBC
7-8 octobre	AVDCH	Cours à la Longeraie	Morges	AVDCH
09 octobre	AVSM	Assemblée générale	Corcelles-près-Payerne	AVSM
28 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
29 octobre	AVDCH	Régionale Broye	Avenches	AVDCH
30 octobre	AVDCH	Régionale «Agglo»	Lutry	AVDCH
30 octobre	AVIATCO	Journée technique	Blonay	AVIATCO
12 novembre	UCV	Conseil	Lieu à déterminer	UCV
27 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
09 décembre	UCV	Comité «Point Commun-e»	Orbe	UCV
17 décembre	UCV	Comité	Lieu à déterminer	UCV

La prévention

*c'est l'affaire de tous,
y compris celle des communes*



Etienne Roy
Préfet de l'Ouest
lausannois

La commune est un maillon important dans la chaîne de la prévention. En effet, elle est au départ de toutes les organisations de manifestations publiques par le biais de la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques (cf. article sur le permis temporaire paru dans canton-communes de juin 2008, voir le site:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/canton-communes/fichiers-pdf/canton-communes_no_10.pdf).

La commune a des droits:

accepter ou refuser la manifestation, imposer des horaires pour la manifestation, demander une analyse sécuritaire via les gérants de sécurité de la Police cantonale, demander des mesures sanitaires et de prévention (alcool, patente pour la vente de tabac, drogues, violences, etc.).

La commune a des devoirs:

s'assurer que l'organisateur respecte la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) notamment en terme de vente d'alcool aux mineurs et d'interdiction de vente de tabac aux mineurs, transmettre une copie de la demande du permis temporaire à la Police cantonale et à la préfecture, vérifier que l'organisateur a conclu un contrat d'assurance RC avec prime payée, contrôler que les mesures sanitaires, de sécurité, de prévention, etc. soient prises.

Ces droits et devoirs ne sont pas exhaustifs, ils peuvent varier selon le type de manifestation.

Les Polices cantonales et communales sont des partenaires de premier ordre

dans l'organisation d'une manifestation. La Police cantonale du commerce peut également être un appui pour les communes, de même que le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), le Service de la santé publique (SSP), ainsi que le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Il est important de rendre attentif l'organisateur à l'article 50 LADB qui précise le cadre de vente d'alcool aux mineurs. La responsabilité du titulaire du permis temporaire est clairement engagée.

Le formulaire «**DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE**» est disponible sur le site Internet du canton:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dec/selt/pcc/fichiers_pdf/form-permisT.pdf

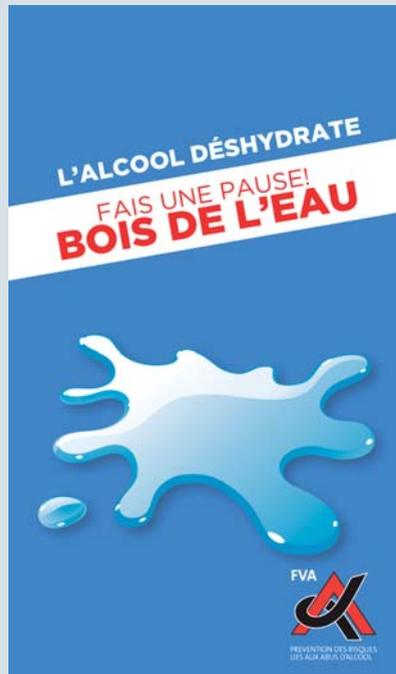
La check-list de la Police cantonale vaudoise est disponible sur le site:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dse/polcant/fichiers_pdf/hek-list.pdf

Le monde change et la manière de faire la fête évolue. Cette évolution demande une adaptation des règles du jeu. L'autorité communale n'échappe pas à ce changement. La mise en place de certaines précautions peut paraître contraignante pour l'organisateur. Néanmoins, elles ont le mérite de soulever des questions importantes de sécurité et de prévention. Il est fort utile d'anticiper les problèmes. Dans cette optique, la commune a un rôle important à jouer en mettant autour de la table les organisateurs, le gérant de sécurité, les partenaires de prévention (alcool, sida, Travailleurs Sociaux de Proximité, sécurité privée, samaritains, etc.).

La formule maintes fois répétée «**pour que la fête soit belle**» a du sens non seulement pour les organisateurs et les participants mais également pour les autorités qui délivrent les autorisations; à nous de montrer l'exemple.

L'engagement de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)



Depuis une dizaine d'années, la prévention en milieu festif s'est fortement développée. Les prestations proposées dans ce domaine ont aussi évolué, elles sont plus attractives. Peu à peu, les acteurs de la prévention tendent à s'intégrer dans les équipes d'organisation et sont reconnus comme des partenaires qui contribuent à la réussite des manifestations.

Une des premières expériences de prévention en milieu festif de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) s'est déroulée en collaboration avec l'ISPA¹ et l'Animation Jeunesse de la ville de Vevey lors de la Fête des Vignerons en 1999. Divers projets y ont été réalisés et notamment une animation de rue faite par de jeunes «**Porteurs d'eau**» (distribution de verres d'eau). La mise à disposition d'eau gratuite ainsi que la création de lieux alternatifs au sein de la fête (espaces calmes, sans alcool) sont quelques-unes des recommandations de la prévention aux organisateurs.

En 2001, la FVA a mis en place le concept du conducteur désigné «**Be my angel**» qui a pris une dimension nationale. Ce



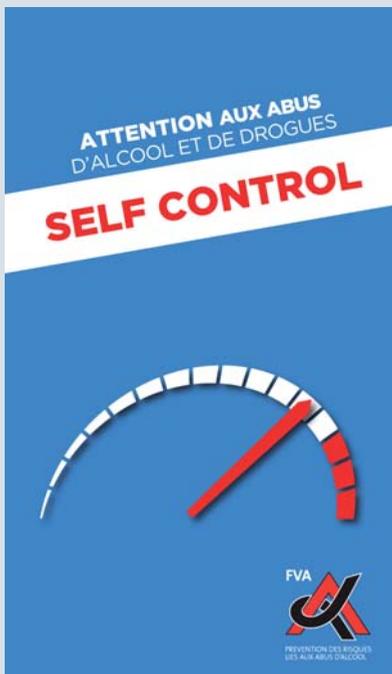
Développement des **actions de prévention des risques alcool** dans les manifestations festives

projet vise la responsabilisation des jeunes conducteurs et la sécurisation du retour. En effet, une majorité d'accidents de la route où l'alcool est en jeu se situe en fin de semaine, après minuit et touche fortement les 18-24 ans. Aujourd'hui dans le canton de Vaud, une vingtaine d'auxiliaires sont présents sur de nombreux événements festifs ainsi qu'occasionnellement dans certains établissements publics. Des outils ludiques et éducatifs permettent une sensibilisation des jeunes et des adultes: simulation d'alcoolémie, simulateur de conduite avec facultés affaiblies, alco-disque (www.bemyangel.ch).

Dans de nombreuses manifestations, la vente d'alcool est assurée par des bénévoles, parfois peu informés de leurs responsabilités ainsi que de la législation en vigueur. Forte de ce constat, la FVA a mis sur pied dès 2003 une sensibilisation des responsables de bars. Cette intervention d'environ une heure permet de rappeler le cadre légal, de rendre attentif aux situations de ventes difficiles (refus de vente aux mineurs, aux personnes en état d'ébriété) et de proposer des mesures de prévention. Cette prestation a pu s'implanter en partie grâce au soutien de divers services de police au niveau cantonal et communal.

Sollicitée par l'Espace Prévention de Morges en 2005, la FVA s'est intéressée aux fêtes de promotions sur les bords du lac et a mis sur pied, avec ce partenaire, une action de réduction des risques dans ces lieux informels. Ce projet s'est étendu par la suite sur les rives de Lausanne et de la Riviera. Une équipe de jeunes formés, accompagnés par des travailleurs sociaux, vont à la rencontre des groupes lors des fêtes de promotions en leur offrant des bouteilles d'eau avec des étiquettes comportant des messages de prévention (solidarité, hydratation, risques sexuels, 144, gestion des déchets...). Ce concept entend mobiliser les ressources d'automodération et de gestion des risques préexistantes au sein des groupes.

Cette riche expérience acquise sur le terrain en collaboration avec de nombreux partenaires, incluant des organisateurs de manifestation, permet d'améliorer au fil du temps la qualité des prestations et de rester en éveil par rapport à l'évolution des modes de rassemblements festifs. Les communes, en délivrant les permis temporaires ou en louant des salles privées, ont un rôle important à jouer



pour réduire les risques liés aux abus d'alcool. Les autorités locales sont un modèle de référence pour les citoyens et elles peuvent intégrer des mesures de prévention dans les événements qui jalonnent la vie de leur commune.

1 Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies

Rose-Marie Notz

Chargée de prévention
Fondation vaudoise contre
l'alcoolisme
Secteur prévention

Av. de Provence 12, 1007 Lausanne
Tél. 021 623 37 05
rmnotz@fva.ch – www.fva.ch



Intégrer la prévention dans les manifestations

Délivrer les autorisations de manifestation figure parmi les tâches des autorités communales.

Dans ce cadre-là, vous souhaitez motiver les organisateurs à intégrer la prévention dans leur manifestation. Un des axes du programme RaidBlue de la Croix-Bleue consiste à accompagner les organisateurs pour la réalisation d'actions de prévention.

Débuté en 2002, le premier pas du programme RaidBlue a été la réalisation d'une charte en collaboration avec les préfets, les gérants de sécurité de la gendarmerie vaudoise et la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes (FVJC). La charte RaidBlue constitue un fil rouge pour les organisateurs souhaitant intégrer la sécurité et la prévention à leur manifestation.

En parallèle, une canette contenant du matériel de prévention a été créée afin de sensibiliser les participants. 75'000 exemplaires ont été distribués de 2003 à 2007.

Au contact des organisateurs le programme s'est ensuite développé. Matériel, conseils, formation ou orientation vers d'autres organismes, une réponse peut-être apportée à chacun, quelle que soit sa manifestation.

Formation du personnel et des bénévoles

La Croix-Bleue forme le personnel professionnel et bénévole. Il nous semble en effet important que chacun soit rendu **attentif aux responsabilités** qu'il a en tant que vendeur d'alcool.

Les participants sont sensibilisés à la question de la consommation d'alcool, en particulier chez les plus jeunes. Ils sont informés des lois et règlements concernant la publicité et la vente d'alcool, de même que des peines encourues. Finalement, un partage d'expérience et la discussion de situations concrètes permettent de donner des pistes pour une **meilleure application de la loi**.

Prévention par les téléphones portables

Depuis juin 2008, la Croix-Bleue propose d'utiliser les téléphones portables pour envoyer des messages de prévention et de réduction des risques. **Plus de 1000**



messages ont déjà été téléchargés dans différentes manifestations.

Un message spécifique ou des messages globaux peuvent être envoyés. Cette souplesse nous permet de travailler avec les organisateurs et avec d'autres organismes de prévention présents en milieu festif. Nous vous renseignons volontiers à ce propos.

Valoriser les concepts de prévention

Les concepts de prévention des signataires de la charte RaidBlue sont tous mis en ligne sur le **site Internet www.raid-blue.ch**. D'autres actions ponctuelles sont présentées et la parole est donnée aux organisateurs. Les motivations qui les poussent à intégrer la prévention dans leur manifestation sont expliquées. Elles peuvent provenir d'une volonté propre comme d'une demande des autorités.

Si les motivations sont diverses, les actions le sont tout autant et nous tenons à le montrer. Ainsi les organisateurs trouveront sur notre site une **collection d'actions concrètes qui peuvent être reprises** et développées pour d'autres manifestations.

Que ce soit pour une fête de village, régionale ou cantonale, un souper de soutien ou une soirée annuelle, **nous sommes à votre disposition** pour les questions de prévention.



Denise Hofmann

Cheffe de projet jeunesse
Croix-Bleue, programme RaidBlue

Av. de la Gare 31,
1022 Chavannes-près-Renens
021 633 44 33

jeunesse@croix-bleue.ch
www.raidblue.ch
www.croix-bleue.ch



31e Assemblée générale de l'AVDCH au casino de Montreux

Bingo! Michel Zeller, notre hôte du jour, a décroché le jackpot d'une assemblée réussie auprès des 174 membres de l'AVDCH réuni dans les somptueux salons du Casino de Montreux ce vendredi 27 mars 2009.

Dans son rapport d'activité, la présidente, Mme **Claude Petit**, a relevé qu'à cause du projet CarÉ, l'année 2008 n'a pas tourné rond pour le comité de l'AVDCH. Cette OPA hostile, concoctée dans les arcanes du Service cantonal de la population, avait pour but de cantonaliser et régionaliser les activités communales, mais bien évidemment uniquement celles qui présentent un intérêt financier.

C'est dans l'adversité que l'on connaît ses vrais amis. Durant plusieurs mois, le comité a travaillé main dans la main avec l'UCV et l'AdCV, lutté tous ensemble, multiplié les séances de travail, dans un marathon épuisant dont il était difficile de prévoir l'issue.

Extrêmement déséquilibrées au début, avec des chances qualifiées par le Conseiller lui-même d'infimes pour les communes, les négociations sont devenues de moins en moins faciles pour le SPOP, à mesure que leurs arguments se trouvaient affaiblis lorsqu'ils étaient confrontés à la réalité du terrain.

Lors de la dernière séance, qui a eu lieu le 23 juin 2008, il était devenu évident qu'il n'y aurait pas de convention et que M. le Conseiller d'Etat Leuba ne ferait pas le forcing pour imposer ce projet. Le triomphe de la résolution de M. Claude Recordon, syndic d'Orbe, le samedi suivant à l'Assemblée générale de l'UCV avait définitivement sonné le glas du projet.

Tous ces événements ont eu pour conséquence que durant le reste de l'année, le Comité a géré tant bien que mal les affaires courantes, au coup par coup, pratiquement sans séances plénières.

La constante du métier de préposé au Contrôle des habitants, c'est le changement. Pas une année sans modification, que ce soit les documents d'identité, les accords bilatéraux, les accords de Schengen, le registre de l'ACI, etc. Cependant, jamais encore des modifications n'ont été aussi profondes que celles qui attendent les préposés ces deux prochaines années. La cause

principale en est l'harmonisation des registres, qui aura tôt ou tard pour conséquence que des instances pensant avoir la science infuse et la justesse innée vont «injecter» des données dans les fichiers des registres des habitants, dont les préposés n'auront plus la maîtrise.

Plus que jamais, les associations faitières ont besoin d'être renforcées pour limiter les dégâts collatéraux de ces évolutions.

Dans un registre plus réjouissant, l'assemblée a nommé un membre d'honneur de l'association au comité. **M. Dominique Monod**, fraîchement promu Chef de service du Contrôle des habitants de Lausanne, avait en effet été pendant 17 ans le secrétaire de l'association. Il avait démissionné en 2004. Il a accepté de reprendre une place au comité, mais comme simple membre durant les deux prochaines années. Son expérience et ses indéniables qualités seront appréciées au sein du comité. Il remplace M. Serge Hausmann, démissionnaire après 5 ans d'activité.

L'assemblée a fait connaissance et salué la nomination de **Mme Delphine Magnenet Braillard**, juriste au SPOP, au poste de déléguée aux communes à 50 %. Après une bien évidemment indispensable prise de contact avec la matière, il lui a été proposé de se rendre sur le terrain, pour comprendre les vraies préoccupations des préposés.

M. Jean-François Grüter, chef de service à la ville de Lausanne, ancien président, membre d'honneur, s'est exprimé devant l'assemblée à la veille de sa retraite, après plus de 3 décennies d'engagement dans le domaine du contrôle des habitants. Ses propos, sobres et teintés d'humour, ont été chaudement applaudis.

Traditionnellement, le comité de l'AVDCH invite une personnalité à s'exprimer sur un thème en relation avec la profession. Une fois n'est pas coutume, cette année, le sujet n'avait que peu de lien avec le CH mais la présentation du **It col Alain Bergonzoli** sur «La gestion d'un grand événement sous l'angle sécuritaire» a été captivante.

En 2010, Crissier accueillera les assises de l'AVDCH.

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE
DES CONTRÔLEURS
DES HABITANTS



Photos de haut en bas et de gauche à droite:

- La vue sur le lac et les Alpes depuis le grand salon
- Madame la Présidente Claude Petit dirige les débats
- Passation de pouvoir à Lausanne, Dominique Monod prend le relais des mains de Jean-François Grüter
- Madame Delphine Magnenet Braillard juriste au SPOP
- M. Pierre Salvi, syndic de Montreux et son huissier
- Charles Riolo, secrétaire municipal de Montreux en grande discussion avec Michel Zeller





Assemblée générale de l'AVIATCO

le 24 avril 2009, Le Sentier

C'est dans une commune horlogère du canton et en présence de 31 membres que s'est tenue la 24e assemblée générale de l'Association Vaudoise des Ingénieurs, Architectes et Techniciens Communaux.

Son président, M. Ernest Bucher, n'a pas manqué de relever l'importance et le plaisir de tenir l'assemblée générale à la Vallée de Joux, en cette fraîche matinée de printemps. Les remerciements d'usage sont adressés à M. O. Sudan pour l'organisation de cette journée.

Comme de coutume, les points forts de l'ordre du jour ont été le rapport d'activité complété cette année par le rapport sur la manifestation du 25e anniversaire. Le comité en place, au travers du message de son président, a relevé l'excellente santé de l'association, tant du point de vue du fonctionnement

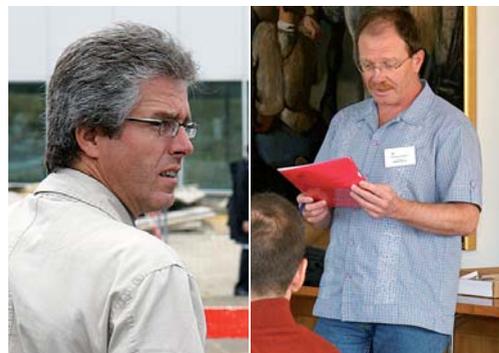
interne, de ses représentations aux différents échelons associatifs que du point de vue financier et budgétaire. On relèvera au passage la très bonne tenue des comptes 2008 et l'acceptation à l'unanimité du budget 2009.

Quatre nouveaux membres représentant les communes de Corsier, Renens, Lucens et Aubonne sont acceptés par l'assemblée. Le comité en place (voir page 15) est reconduit par acclamation dans ses fonctions.

Les délégués de l'AVIATCO auprès des associations de l'ASIT VD (M. A. Bovy), de la plate-forme des urbanistes (M. Testori), de l'ORED/déchets (M. Balsiger) et de «Point Commun-e» (M. Liaudet) ont fait un bilan synthétique des actions développées par ces associations. M. Reymond, webmaster communique un projet de refonte du site Internet.

AVIATCO

ASSOCIATION VAUDOISE
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES
ET TECHNICIENS COMMUNAUX



Au terme de la partie officielle, M. Christian Vuilloud, municipal du Chenit a adressé un message de bienvenue en retraçant un intéressant portrait historique de la commune. C'est dans une ambiance agréable et détendue que la journée s'est poursuivie par un repas et une très riche visite du nouveau bâtiment Minergie P. de l'entreprise Audemars Piguet au Brassus (voir photo ci-dessous), ainsi que de la nouvelle gare de cette même commune.



Compte rendu > Jacques Liaudet, chef de service
commune de Crissier
Photos > Romain Florian